

EEP International

Rapport annuel 2020



La **Fondation Ethos** regroupe plus de 220 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.



La société **Ethos Services** assure des mandats de gestion et de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.



www.ethosfund.ch

Avertissement

Ce rapport d'engagement a été réalisé sur la base du dialogue mené avec les sociétés, ainsi que d'informations recueillies auprès de sources accessibles aux investisseurs et au public en général. Malgré de multiples vérifications, l'information ne peut être certifiée exacte. Ethos Services ne prend aucune responsabilité sur l'exactitude des données publiées.

© © Ethos, mars 2021. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement d'Ethos. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source. Imprimé sur « RecyStar », 100% à base de vieux papiers sans azurant optique.

Table des matières

1	Préface	1
2	Introduction	2
2.1	Types de dialogue.....	2
2.2	Processus d'engagement.....	3
2.3	Membres de l'EEP International.....	3
3	Chiffres clés 2020	5
3.1	Résumé.....	5
3.2	Sociétés ciblées.....	5
3.3	Activités d'engagement.....	5
3.4	Focus : Décarbonisation par le dialogue.....	6
4	Dialogue par thème	7
4.1	Environnement.....	7
4.2	Social.....	9
4.3	Gouvernement d'entreprise.....	13
5	Les initiatives en détail	15
5.1	Environnement.....	15
E.1.	Banking on a Low-Carbon Future.....	15
E.2.	Investor Decarbonization Initiative.....	16
E.3.	Participation au CDP.....	17
E.4.	Climate Action 100+.....	18
E.5.	Lettre d'opposition au forage dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique.....	20
E.6.	Stratégies climatiques ambitieuses dans le secteur européen de l'électricité.....	22
E.7.	Déclaration aux chefs de gouvernement au sujet du changement climatique.....	25
E.8.	US Utility Decarbonization Initiative.....	26
E.9.	Lettre à JPMorgan Chase concernant le changement climatique.....	27
E.10.	Lettre aux compagnies du secteur pétrolier et gazier aux Etats-Unis concernant le méthane..	28
E.11.	Attentes des investisseurs en matière de lobbying climatique aux US.....	29
E.12.	Déclaration d'investisseurs sur la déforestation et les incendies de forêt en Amazonie.....	31
E.13.	Attentes des investisseurs à l'égard des compagnies aériennes en matière de changement climatique.....	32
E.14.	Lettre aux dirigeants européens sur une reprise durable de la pandémie de COVID-19.....	33
5.2	Social.....	34
S.1.	KnowTheChain.....	34
S.2.	Prolongation du groupement « Accord ».....	36
S.3.	Droits des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie textile.....	38
S.4.	Workforce Disclosure Initiative (WDI).....	40
S.5.	Exclure des indices boursiers les sociétés actives dans l'armement controversé.....	42
S.6.	Enjeu environnementaux et sociaux dans les chaînes d'approvisionnement en terres rares....	43
S.7.	Soutien des investisseurs au standard sur les droits humains établi par BankTrack.....	44
S.8.	Amélioration des résultats du Corporate Human Rights Benchmark (CHRB).....	46
S.9.	Amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur de la mode de luxe.....	47
S.10.	Lutter contre l'exploitation des travailleurs migrants dans les Émirats arabes unis (EAU).....	48
S.11.	Travail force dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises européennes du secteur technologique.....	50
S.12.	Action des investisseurs pour aider les marins bloqués.....	52
S.13.	Groupe d'engagement des investisseurs - Région autonome ouïghoure du Xinjiang.....	53

5.3	Gouvernement d'entreprise.....	54
G.1.	Lettre aux gérants pour encourager le vote en assemblée générale.....	54
G.2.	Responsabilité fiscale des sociétés basées aux Etats-Unis.....	55
G.3.	Lettre à la SEC sur les changements proposés aux résolutions d'actionnaires et aux sociétés proxy voting.....	57

Usage interne uniquement

1 Préface

L'année 2020 a été mouvementée et difficile, la pandémie de Covid-19 ayant bouleversé notre quotidien habituel et nous ayant obligé de nous réorienter dans une nouvelle normalité.

Sur le plan opérationnel, peu de choses ont changé pour les activités d'engagement de l'Ethos Engagement Pool (EEP International), vu que la plupart des dialogues avec les sociétés hors de Suisse ont déjà auparavant été menés par le biais de conférences téléphoniques ou de visioconférences. Quant à l'échange et à la coordination avec nos partenaires et les organisations initiatrices, ils se sont, jusqu'à présent, également déroulés principalement de manière virtuelle.

Après une brève période en mars lors de laquelle de nombreuses sociétés ont dû faire face à des défis à court terme et gérer des enjeux urgents en raison du confinement et des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement, Ethos a continué de mener un dialogue soutenu avec les sociétés, malgré la pandémie. En particulier, l'EEP International a lancé une série d'initiatives intéressantes en matière de standards sociaux dans les chaînes d'approvisionnement et de droits des travailleurs. En effet, la pandémie de Covid-19 a attiré davantage l'attention des investisseurs sur les facteurs sociaux. Dans ce domaine, Ethos et l'EEP International ont commencé en 2020, à assumer un rôle plus actif au sein de la Workforce Disclosure Initiative (WDI). Cette initiative vise à obtenir, par le biais d'un questionnaire annuel, des informations standardisées concernant la gestion du personnel de la part des sociétés cotées en bourse. Les données demandées concernent, d'une part, les employés des sociétés visées par l'initiative et, d'autre part, les employés de leurs fournisseurs. Cette initiative permet aux investisseurs de comparer les pratiques des différentes sociétés et de les pousser vers une amélioration.

La question du changement climatique continue cependant à occuper une place importante, voire primordial pour l'EEP International. En effet, la pandémie de Covid-19 a montré aux investisseurs à quel point notre économie mondialisée est sensible à des perturbations systémiques. Dans le cadre de la campagne d'engagement direct de l'EEP International concernant la décarbonation de

producteurs européens d'électricité, des résultats réjouissants peuvent être annoncés. Ainsi, en 2020, les sociétés EDF, Enel, Engie et RWE ont toutes fixé des objectifs scientifiques de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, validés par une tierce partie crédible. La réalisation de ces objectifs aura pour conséquence une réduction substantielle de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Il est également réjouissant que la plupart des sociétés cotées en bourse se déclarent prêtes à entamer un dialogue à long terme concernant les critères ESG avec leurs actionnaires. Elles répondent ainsi aux demandes de nombreux investisseurs et à la pression politique et publique croissante. A cet égard, l'EEP International, qui comptait déjà 62 membres à la fin de l'année 2020, constitue une excellente plateforme pour un tel dialogue.

Le présent rapport annuel détaille les évolutions en cours et les progrès réalisés pour chacune des initiatives d'engagement. Comme convenu avec les membres, l'EEP International s'est concentré en 2020 sur les thèmes des droits humains et des droits des travailleurs, du changement climatique et du gouvernement d'entreprise. Votre soutien en tant qu'institution membre de l'EEP International a permis à Ethos de poursuivre un dialogue soutenu et constructif avec les sociétés cotées en bourse hors de Suisse. De plus, afin de répondre à l'intérêt croissant pour ce dialogue, Ethos a renforcé son équipe, malgré la crise, en engageant une personne supplémentaire pour le dialogue dans le cadre de l'EEP International.

Au nom du Conseil de fondation d'Ethos, du Conseil d'administration d'Ethos Services SA ainsi que de l'ensemble du personnel d'Ethos, nous tenons à vous remercier de votre confiance et de votre précieux soutien. Vous permettez à Ethos de mener un dialogue de qualité avec les sociétés et d'obtenir des progrès concrets dans leur prises en compte de la durabilité.

Matthias Narr
Head Engagement International

2 Introduction

Le rapport d'activité 2020 de l'Ethos Engagement Pool International (EEP International) a été rédigé en conformité avec les dispositions du contrat passé entre les institutions membres de l'EEP International et Ethos Services SA. Il présente les démarches effectuées et les résultats obtenus dans le cadre du dialogue mené par Ethos Services avec les sociétés cotées pour le compte des membres de l'EEP International.

Le dialogue mené avec les sociétés étant essentiellement fondé sur la discrétion et la confiance mutuelle, le rapport annuel est transmis, sous forme imprimée, uniquement aux membres de l'EEP International et n'est pas public. En revanche, pour des raisons de transparence, un résumé de ce rapport est publié sur le site internet d'Ethos, www.ethosfund.ch.

Fort du succès du dialogue entre actionnaires et entreprises suisses (EEP Suisse), l'EEP International a été lancé début 2017. Fin 2020, l'EEP International comptait déjà 62 membres qui gèrent des actifs totalisant CHF 186 milliards et assurent 950'401 personnes.

Ce rapport présente l'ensemble des démarches d'engagement entreprises en 2020 par Ethos au nom des membres de l'EEP International.

- L'EEP International a participé à 30 initiatives d'engagement au cours de l'année.
- Au total, 1264 entreprises ont été ciblées dans le cadre de ces initiatives d'engagement.
- 14 de ces initiatives concernaient des questions environnementales, 13 des questions sociales et 3 des questions liées à la gouvernance.

Dans le cadre de certaines initiatives, l'EEP International a mené un dialogue direct avec 56 sociétés.

2.1 Types de dialogue

Afin d'offrir aux membres de l'EEP International le service d'engagement le plus efficace possible, Ethos utilise différentes approches de dialogue actionnarial.

Engagement collectif

Comme convenu avec les membres fondateurs, l'accent a été mis sur la participation des membres de l'EEP International à des initiatives collectives internationales. Les membres de l'EEP International signent les initiatives collectives à titre individuel, sauf si l'organisation initiatrice décide d'y faire figurer l'EEP International comme entité unique pour des raisons administratives ou stratégiques.

Ces initiatives collectives permettent de fédérer de nombreux investisseurs institutionnels et d'accroître ainsi l'impact des activités d'engagement. Pour chaque initiative collective proposée, Ethos a préparé un dossier pour les membres de l'EEP International et a effectué toutes les formalités administratives nécessaires à leur participation. Dans le cas d'initiatives récurrentes s'étendant sur plusieurs années, Ethos effectue un suivi sur les développements et s'assure que les membres de l'EEP International restent intégrés dans les activités de ces initiatives collectives.

Engagement direct

Au nom des membres de l'EEP International, Ethos mène un dialogue direct avec des entreprises soigneusement sélectionnées. Les dialogues directs peuvent prendre différentes formes :

1. Dans le cadre d'une initiative collective, Ethos peut également, au nom de l'EEP International, engager un dialogue direct avec une ou plusieurs entreprises.
2. A la suite d'une initiative collective, Ethos peut engager un dialogue direct avec des sociétés sélectionnées au nom de l'EEP International.
3. Les membres de l'EEP International ont la possibilité de définir des thèmes et des sociétés spécifiques. Si Ethos est mandaté pour le faire, un dialogue direct est alors engagé par Ethos au nom de l'EEP International.

Engagement auprès des instances régulatrices

Ce type de dialogue a lieu auprès de différentes organisations ou autorités ayant une influence sur les conditions-cadres des sociétés cotées (régulateurs, parlements, fixateurs de normes). En 2020 l'engagement a eu lieu au moyen d'envoi de lettres signées collectivement avec d'autres investisseurs institutionnels.

2.2 Processus d'engagement

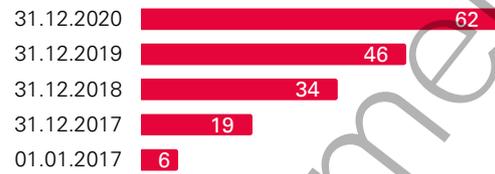
Dans la mesure du possible, Ethos définit cinq étapes pour mesurer l'avancée du processus d'engagement direct avec les sociétés :

- Etape I : Lettre au président du CA
- Etape II : Contact direct avec l'entreprise
- Etape III : L'entreprise accepte l'enjeu et est ouverte au dialogue
- Etape IV : L'entreprise développe une stratégie sérieuse sur l'enjeu
- Etape V : L'enjeu est traité et des mesures convaincantes sont mises en place

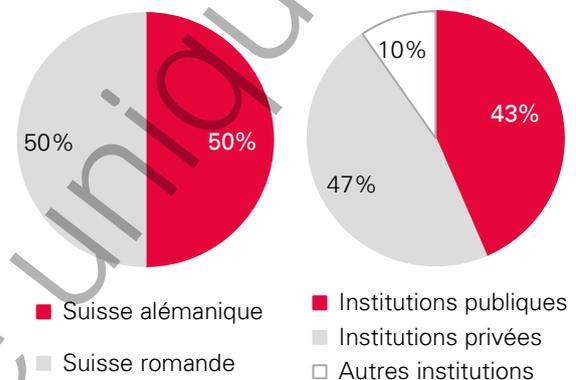
Ces étapes permettent de suivre les efforts des sociétés et de mesurer les progrès réalisés.

2.3 Membres de l'EEP International

Croissance depuis le lancement de l'EEP International



62 membres au 31 décembre 2020



Usage interne uniquement

Liste de membres

- Aargauische Pensionskasse (APK)
- ATISA Personalvorsorgestiftung der Tschümperlin-Unternehmungen*
- Bernische Lehrerversicherungskasse
- Bernische Pensionskasse BPK
- Caisse Cantonale d'Assurance Populaire – CCAP
- Caisse de pension du Comité international de la Croix-Rouge*
- Caisse de pension Hewlett-Packard Plus
- Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)
- Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL)*
- Caisse de pensions ECA-RP
- Caisse de prév. des Fonctionnaires de Police & des Etablissements Pénitentiaires
- Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève CPEG
- Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (CPIC)
- Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF)*
- Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPVAL)
- Caisse intercommunale de pensions (CIP)
- Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC)
- CAP Prévoyance
- CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle
- Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA VAUD)
- Fondation de la métallurgie vaudoise du bâtiment (FMVB)
- Fondation de prévoyance Artes & Comoedia
- Fondation de prévoyance des Paroisses et Institutions Catholiques (FPPIC)*
- Fondation de prévoyance du Groupe BNP PARIBAS en Suisse
- Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance (FISP)*
- Fondation Leenaards
- Fondation Patrimonia*
- Fonds de Prévoyance de CA Indosuez (Suisse) SA*
- Fonds interprofessionnel de prévoyance (FIP)
- Gebäudeversicherung Luzern*
- Gebäudeversicherung St. Gallen
- Luzerner Pensionskasse*
- Nest Sammelstiftung
- Pensionskasse AR*
- Pensionskasse Bank CIC (Schweiz)
- Pensionskasse Basel-Stadt
- Pensionskasse Bühler AG Uzwil
- Pensionskasse Caritas
- Pensionskasse der Basler Kantonalbank
- Pensionskasse der Stadt Winterthur
- Pensionskasse Pro Infirmis
- Pensionskasse Römisch-katholische Landeskirche des Kantons Luzern
- Pensionskasse Schaffhausen*
- Pensionskasse SRG SSR
- Pensionskasse Stadt Luzern
- Pensionskasse Stadt St. Gallen*
- Pensionskasse Unia
- Personalvorsorgekasse der Stadt Bern*
- Prévoyance Santé Valais (PRESV)
- prévoyance.ne
- Profelia Fondation de prévoyance
- Prosperita Stiftung für die berufliche Vorsorge
- Rentes Genevoises*
- RP - Fonds institutionnel
- Secunda Sammelstiftung
- St. Galler Pensionskasse
- Stiftung Abendrot
- Terre des hommes Schweiz
- Unfallversicherungskasse des Basler Staatspersonals
- Université de Genève (UNIGE)
- Verein Barmherzige Brüder von Maria-Hilf (Schweiz)*
- Vorsorge SERTO*

* Membres ayant rejoint l'EEP International en 2020

3 Chiffres clés 2020

3.1 Résumé

Nombre d'initiatives	30
<i>Initiatives relatives à l'environnement</i>	14
<i>Initiatives relatives au social</i>	13
<i>Initiatives relatives au gouvernement d'entreprise</i>	3
<i>Initiatives ponctuelles</i>	8
<i>Initiatives prévues sur plusieurs années</i>	22
<i>Initiatives collectives</i>	25
<i>Initiatives directes par Ethos</i>	5
<i>Initiatives ciblant les entreprises</i>	25
<i>Initiatives ciblant les législateurs (Policy Engagement)</i>	5
Initiatives terminées	5

3.2 Sociétés ciblées

Nombre de sociétés ciblées	1264
<i>Part du MSCI ACWI couverte</i>	51%
<i>Part du MSCI World couverte</i>	52%
<i>Part du MSCI EM couverte</i>	46%
Nombre d'entreprises directement ciblées par Ethos	56

3.3 Activités d'engagement

Total activités d'engagement	298
Activités d'engagement dans le cadre d'initiatives collectives	199
Activités d'engagement dans le cadre d'initiatives directes d'Ethos	99
<i>Lettres adressées à la direction/conseil d'administration</i>	13
<i>Courriels</i>	59
<i>Conférences téléphoniques</i>	24
<i>Divers</i>	3

3.4 Focus : Décarbonisation par le dialogue

Alors qu'il est incontestable que le désinvestissement peut contribuer à réduire les risques climatiques dans les portefeuilles des investisseurs, il est difficile de déterminer dans quelle mesure il contribue à décarboner l'économie réelle. Cette section montre comment l'EEP International a obtenu des améliorations concrètes dans ce domaine par le biais de l'actionnariat actif. Dans le cadre de l'EEP International, 14 initiatives concernant spécifiquement le changement climatique étaient en cours en 2020, ciblant 716 sociétés. Les activités d'engagement de l'EEP International couvrent 419 sociétés générant 71% des émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) de l'indice MSCI World et 153 sociétés, générant 61% des émissions absolues de l'indice MSCI EM (domaines 1+2). Les résultats obtenus dans deux secteurs particulièrement intensifs en GES, à savoir le secteur de l'électricité et l'industrie du pétrole et du gaz, sont décrits ci-dessous.

Secteur de l'électricité

En juin 2018, l'EEP International a lancé une campagne d'engagement direct concernant la question de la décarbonation auprès d'une sélection de producteurs d'électricité européens. Courant 2020, EDF, Enel, Engie et RWE ont fixé des objectifs scientifiques de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, répondant ainsi à une demande centrale d'Ethos. Les objectifs des quatre sociétés ont été validés par l'initiative indépendante « Science Based Targets ». La réalisation de ces objectifs entraînera pour les quatre sociétés des réductions substantielles de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

L'exemple de RWE l'illustre bien : l'objectif de la société allemande est de réduire ses émissions de GES générées par la production d'électricité (domaine 1) de 50 % par kWh d'ici 2030, à partir de l'année de référence 2019. En 2019, RWE a généré 93 millions de tonnes d'émissions de GES.

Ainsi, si la production d'électricité reste constante, RWE n'émettra plus que 46 millions de tonnes de GES en 2030. À titre de comparaison, la réduction correspond presque exactement aux émissions nationales annuelles de GES de la Suisse.

Industrie du pétrole et du gaz

Depuis la fin 2017, les membres de l'EEP International participent à l'initiative Climate Action 100+. Comme l'industrie du pétrole et du gaz est responsable d'environ la moitié des émissions mondiales, l'initiative se concentre fortement sur cette industrie. Les émissions dues à la consommation du pétrole et du gaz (domaine 3) sont particulièrement problématiques : Pour les compagnies pétrolières et gazières, elles représentent environ 90% des émissions totales. En tout, Climate Action 100+ cible donc 39 sociétés pétrolières et gazières. En 2020, plusieurs de ces sociétés ont fait des progrès significatifs pour satisfaire aux exigences des investisseurs réunis au sein de Climate Action 100+ : rien qu'en Europe, BP, Shell, OMV AG, Total et Repsol se sont engagés à atteindre zéro émission nette d'ici 2050, ces objectifs couvrant les domaines 1 et 2 ainsi qu'une partie de leurs émissions du domaine 3. Repsol a été la première compagnie pétrolière et gazière à s'engager à atteindre des objectifs relevant du domaine 3. BP a annoncé en 2020 son intention de diminuer de 40% sa production de pétrole d'ici 2030, réduisant ainsi automatiquement les émissions de gaz à effet de serre.

Il est ainsi encourageant qu'un certain nombre des compagnies pétrolières et gazières ciblées aient fixé des objectifs dans ce domaine en 2020. Les investisseurs continueront à faire pression pour que ces objectifs deviennent la norme dans ce secteur exposé.

4 Dialogue par thème

Les thèmes de dialogue et les entreprises sélectionnées reflètent les intérêts des membres de l'EEP International. En janvier 2019, les membres fondateurs de l'EEP International ont décidé de se concentrer sur le changement climatique pour l'engagement environnemental et sur les droits humains et du travail pour l'engagement social. Dans le domaine du gouvernement d'entreprise, l'accent est mis sur les droits des actionnaires et la rémunération.

Dans ce chapitre, les initiatives sont regroupées selon les trois dimensions ESG (Environnement, Social et Gouvernement d'entreprise).

4.1 Environnement

E.1. Banking on a Low-Carbon Future

Dans le cadre de cette initiative, lancée en 2014 et coordonnée par Boston Common Asset Management et ShareAction, Ethos et d'autres investisseurs institutionnels demandent aux banques concernées de revoir de manière critique leur financement des activités à forte intensité carbone, de l'aligner avec les objectifs de l'Accord de Paris et d'établir leurs rapports sur le changement climatique en suivant les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). En 2018, 2019 et 2020, les initiateurs ont publié une étude sur les progrès des banques visées qui a ensuite servi comme base pour le dialogue avec ces banques. Au sein du groupe, Ethos mène le dialogue avec deux grandes banques suisses.

E.2. Investor Decarbonization Initiative

En 2017, l'EEP International a rejoint l'initiative « Investor Decarbonization Initiative » (IDI) qui est échelonnée sur plusieurs années et coordonnée par ShareAction au Royaume-Uni. Entretemps le réseau d'investisseurs soutenant l'initiative est passé à 116 investisseurs institutionnels avec plus de USD 2'400 milliards sous gestion. En 2020, 78 lettres signées par des investisseurs ont été envoyées à des sociétés de divers secteurs, dont la production d'électricité, le ciment, l'industrie automobile et le commerce de détail, pour les encourager à adhérer à une ou plusieurs des actions suivantes : adopter un objectif de réduction des émissions scientifique (SBT), se fournir à 100 % en énergie renouvelable (RE100),

viser une performance énergétique élevée (EP100) et promouvoir la mobilité électrique (EV100).

E.3. Participation au CDP (Carbon Disclosure Project)

Dans le cadre de cette initiative, l'EEP International et un groupe d'investisseurs internationaux ont demandé à un certain nombre de sociétés n'ayant pas encore répondu au questionnaire « changement climatique » du CDP de le faire. Le CDP est une organisation à but non lucratif qui permet aux entreprises d'établir des rapports standardisés sur leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). En 2020, 108 investisseurs représentant des actifs sous gestion de USD 12'000 milliards ont participé à l'initiative. Au total, 839 entreprises ont été visées et 156 d'entre elles ont décidé de remplir le questionnaire CDP 2020.

E.4. Climate Action 100+

Dans le cadre de Climate Action 100+, 545 investisseurs institutionnels, dont les membres de l'EEP International, s'adressent aux 161 principaux émetteurs de gaz à effet de serre (GES) qui sont responsables à hauteur d'environ 80% des émissions industrielles mondiales. Dans ce cadre, Ethos mène un dialogue direct avec trois entreprises pour le compte de Climate Action 100+ et de l'EEP International. Jusqu'à la fin de l'année 2022, l'initiative Climate Action 100+ s'efforcera d'encourager les conseils d'administration et les directions des sociétés qualifiées d'importance systémique en matière d'émissions de GES à prendre trois mesures : Premièrement, établir une gouvernance qui prévoit la responsabilité et la surveillance par le conseil d'administration des risques climatiques. Deuxièmement, réduire les émissions de GES tout au long de la chaîne de valeur, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris qui veut maintenir la hausse moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés au-dessus des niveaux préindustriels. Troisièmement, améliorer le reporting en suivant les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Au nom de banques centrales, la TCFD a élaboré des recommandations pour la publication volontaire de données sur les risques financiers liés au climat, afin de fournir des informations standardisées aux investisseurs, prêteurs, assureurs et autres parties prenantes.

E.5. Lettre pour s'opposer au forage dans la Réserve naturelle de l'Arctique

En 2018, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels coordonnés par la Sierra Club Foundation ont envoyé une lettre aux sociétés du secteur pétrolier et gazier et aux banques qui les financent pour leur demander de ne pas entreprendre de forage dans le refuge national de la faune arctique. La lettre a été envoyée aux sociétés par 119 investisseurs institutionnels avec USD 2'520 milliards sous gestion. Suite à l'envoi de la lettre, la Sierra Club Foundation a demandé à toutes les banques concernées de participer à des entretiens de suivi et a pu avoir des échanges téléphoniques avec la plupart d'entre elles. Malheureusement, l'ancien gouvernement américain a intensifié ses efforts pour permettre le forage dans le refuge national de la faune arctique en 2019. En 2020 le processus politique a été achevé et les premiers permis ont été attribués. Toutefois, les six grandes banques des États-Unis ont annoncé qu'elles ne financeraient aucun projet dans le refuge national de la faune arctique, ce qui constitue une victoire pour les actionnaires. Cette initiative a été terminée à la fin de l'année 2020.

E.6. Stratégies climatiques ambitieuses dans le secteur européen de l'électricité

En juin 2018, l'EEP International a lancé sa propre campagne d'engagement visant à encourager huit producteurs européens d'électricité à développer des stratégies climatiques ambitieuses. Dans le cadre de ce projet, cinq demandes ont été formulées : Décarboner le mélange de production d'électricité, définir un objectif de réduction des émissions de CO₂ basé sur la science, procéder à des activités de lobbying responsable, développer de nouveaux modèles d'affaires et faire un reporting conformément aux recommandations de la TCFD. L'EEP International se donne au moins trois ans pour mener cet engagement. Au début de la campagne d'engagement, une lettre d'introduction a été adressée aux présidents des conseils d'administration des sociétés respectives ; ces lettres ont été signées par les membres de l'EEP International et les membres intéressés du Interfaith Center for Corporate Responsibility (ICCR). Par la suite, un dialogue a été établi avec toutes les sociétés et des conversations téléphoniques ont eu lieu pour expliquer les attentes de l'EEP International et échanger avec les représentants des sociétés. Dans le courant de l'année, l'engagement avec la société Enel a pu être achevé avec succès.

E.7. Déclaration aux chefs de gouvernement au sujet du changement climatique

Dans la perspective de la tenue du G7 en juin 2018, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par les Principes pour l'investissement responsable (PRI) et d'autres réseaux d'investisseurs, ont fait une déclaration aux chefs de gouvernement des pays du G7 (Canada, France, Allemagne, Japon, Italie, Royaume-Uni et États-Unis) leur demandant de faire tout leur possible pour réaliser les objectifs de l'Accord de Paris. La déclaration a été publiée de nouveau avant le sommet de l'ONU sur le climat (COP 24), tenu à Katowice en Pologne en décembre 2018, ainsi qu'avant le sommet des Nations Unies sur le climat à New York en septembre 2019 et la conférence sur le climat COP 25 à Madrid en décembre 2019. Cette déclaration appelle les gouvernements à intensifier leurs efforts pour lutter contre le changement climatique et à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Fin décembre 2019, 631 investisseurs institutionnels du monde entier avec USD 37'000 milliards d'actifs sous gestion, ont signé la déclaration. Cette initiative a été terminée au début de l'année 2020.

E.8. US Utility Decarbonization Initiative

L'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par le Climate Majority Project, ont envoyé en février 2019 des lettres à 20 entreprises US du secteur des services publics leur demandant de fixer un objectif de zéro émission nette de CO₂ d'ici 2050. Fin 2020, 10 des sociétés ciblées se sont engagées à atteindre un niveau zéro émission nette d'ici 2050.

E.9. Lettre à JPMorgan Chase concernant le changement climatique

En juin 2019, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par le « First Affirmative Financial Network », ont envoyé une lettre au Chairman/CEO de JPMorgan Chase lui demandant de mettre en place les mesures nécessaires afin que les activités de la banque soient compatibles avec un avenir faible en carbone. Cette action reflète les préoccupations des investisseurs quant à la manière dont la banque aborde les risques liés au changement climatique. En septembre 2019, le groupe ayant lancé cette initiative a organisé une rencontre avec la banque pour expliquer les demandes des investisseurs. En octobre 2020, JPMorgan Chase s'est engagé à adopter des lignes directrices de financement conformes à

l'Accord de Paris. Cette initiative a été terminée à la fin de l'année 2020.

E.10. Lettre aux compagnies du secteur pétrolier et gazier aux États-Unis concernant le méthane

En juin 2019, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par le Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR), ont envoyé des lettres à plus de 30 sociétés du secteur pétrolier et gazier. En effet, l'ancien gouvernement américain ayant essayé pendant des années de soustraire le méthane de la réglementation fédérale et ayant entamé des procédures judiciaires pour y parvenir, la lettre demande de soutenir publiquement le maintien de la réglementation par l'agence de protection de l'environnement (EPA). Fin 2019, plusieurs des entreprises concernées ont répondu de façon positive à la lettre des investisseurs en signalant qu'elles vont s'opposer à une déréglementation des émissions de méthane aux États-Unis dans le cadre de la consultation publique. Cette initiative a été terminée au milieu de l'année 2020.

E.11. Attentes des investisseurs en matière de lobbying climatique aux US

En septembre 2019, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par Ceres, Walden Asset Management et BNP Paribas Asset Management, ont envoyé une lettre à 47 sociétés américaines afin de leur demander d'aligner leurs activités de lobbying avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Jusqu'à fin 2020, 27 entreprises ont confirmé avoir reçu ces lettres et ont engagé un dialogue avec les signataires de la déclaration d'investisseurs. En septembre 2020, ceux-ci ont envoyé une lettre de suivi pour redemander aux 47 sociétés d'aligner leurs activités de lobbying en matière de climat sur les attentes exprimées dans la déclaration d'investisseurs.

E.12. Déclaration d'investisseurs concernant la déforestation et les incendies de forêt en Amazonie

En septembre 2019, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par les Principes pour l'Investissement responsable (PRI), ont publié une déclaration demandant aux entreprises de redoubler d'efforts et de démontrer clairement leur engagement à éliminer la déforestation dans leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement. La déclaration

a été fréquemment citée dans les médias brésiliens et internationaux. Cette initiative a été terminée à la fin de l'année 2020.

E.13. Attentes des investisseurs à l'égard des compagnies aériennes en matière de changement climatique

En février 2020, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par les PRI, ont envoyé une déclaration d'investisseurs à des compagnies aériennes et aérospatiales. La déclaration a été signée par 122 investisseurs institutionnels avec USD 6'400 milliards sous gestion. Elle appelle les compagnies aériennes et aérospatiales à aligner leurs stratégies climatiques sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

E.14. Lettre aux dirigeants européens sur une reprise durable après la pandémie de COVID-19

En juin 2020, suite à la pandémie de Covid-19, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels ont envoyé une lettre ouverte aux dirigeants européens afin de leur demander de créer des programmes de relance de l'activité économique durables et conformes à l'Accord de Paris sur le climat. Cette initiative est coordonnée par les Principes pour l'Investissement responsable (PRI), le Carbon Disclosure Project (CDP) et le Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC) et la lettre a été signée par 177 investisseurs avec EUR 12'000 milliards d'actifs sous gestion. Les mesures de soutien à l'économie impliqueront la distribution d'importants moyens financiers qui détermineront le développement des économies européennes pour la décennie à venir. La transition vers un avenir pauvre en carbone crée des opportunités considérables pour la création de places de travail, la croissance économique, l'augmentation de la sécurité énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air.

4.2 Social

S.1. KnowTheChain

En mai 2018, l'EEP International a rejoint un groupe d'investisseurs internationaux soutenant l'initiative KnowTheChain (KTC). KTC est un partenariat établi par les ONG Humanity United, le Business & Human Rights Resource Centre, Verité ainsi que le consultant Sustainalytics. Ce partenariat vise à promouvoir des chaînes

d'approvisionnement transparentes et responsables en comparant les pratiques des différentes entreprises. En identifiant les meilleures pratiques en matière de gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement, le groupe espère que ces pratiques seront adoptées progressivement par le plus grand nombre de sociétés. En comparant les pratiques des sociétés, KTC les incite notamment à gérer les risques liés au travail forcé dans leurs chaînes d'approvisionnement. KTC a lancé ses premiers standards en 2016 en se concentrant sur les secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'alimentation et des boissons et du textile, suivis d'une deuxième évaluation en 2018 concernant les mêmes secteurs. En 2020, une troisième évaluation s'est focalisée sur les secteurs des technologies de l'information et de la communication et de l'alimentation et des boissons. Ethos a décidé de devenir investisseur principal pour engager deux entreprises sur les résultats du benchmark.

S.2. Prolongation de « l'Accord sur la sécurité incendie et des bâtiments au Bangladesh »

Après la tragédie du Rana Plaza, les entreprises du secteur textile s'approvisionnant au Bangladesh ont fondé « l'Accord sur la sécurité incendie et des bâtiments au Bangladesh » (l'Accord). Cette convention, qui regroupe des entreprises principalement européennes, des producteurs locaux et des syndicats au Bangladesh, vise à améliorer la sécurité des usines de sous-traitants locaux, notamment par la création de comités d'entreprise et la mise en œuvre de contrôles indépendants des conditions de santé et de sécurité dans les usines. A l'occasion du quatrième anniversaire de la tragédie du Rana Plaza en avril 2017, l'EEP International et un groupe d'investisseurs internationaux ont publié une déclaration encourageant les entreprises membres de l'Accord à poursuivre leur action afin d'achever les mesures d'amélioration de la sécurité incendie et des bâtiments dans l'industrie textile au Bangladesh. Au vu de la volonté exprimée par les autorités du pays de mettre un terme aux activités de l'Accord, quatre autres lettres ont été envoyées aux sociétés et aux autorités locales jusqu'à fin 2019, demandant que l'Accord soit maintenu pour trois ans, comme convenu. Le gouvernement du Bangladesh est hostile à l'Accord qu'il considère comme un risque pour l'industrie textile qui pourrait perdre des clients au profit de pays sans régulation. Cependant, en mai 2019, après d'intenses négociations, l'association professionnelle des entrepreneurs du textile et les

autorités ont autorisé l'Accord à continuer ses activités au Bangladesh pendant une année supplémentaire. En juin 2020, les tâches de l'Accord ont été transférées au « RMG Sustainability Council (RSC) », une nouvelle institution de contrôle locale, dans l'espoir que celle-ci contrôlera l'industrie textile avec autant de rigueur que l'Accord, tout en renforçant l'expertise et la responsabilité locales dans ce secteur.

S.3. Droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie textile

Cette initiative a été lancée après la tragédie du Rana Plaza. Suite à cet accident, l'EEP International a encouragé les sociétés à soutenir et élargir « l'Accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh » (l'Accord). Depuis lors, cet engagement avec huit sociétés européennes s'est développé et aborde dorénavant diverses questions liées aux droits des travailleurs et à la durabilité des chaînes d'approvisionnement dans l'industrie textile. En 2020, l'initiative s'est concentrée sur la réponse des sociétés à la pandémie de Covid-19 et le problème du travail forcé dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang.

S.4. Workforce Disclosure Initiative (WDI)

En avril 2018, l'EEP International a rejoint un groupe d'investisseurs internationaux soutenant l'initiative Workforce Disclosure Initiative (WDI). Le but de l'initiative est d'améliorer la transparence sur la manière dont de grandes entreprises multinationales gèrent leur capital humain. Le but ultime de la WDI est d'améliorer la qualité des emplois dans les sociétés multinationales, tant au niveau du groupe que tout au long de leur chaîne de fournisseurs. La WDI est calquée sur le CDP (Carbon Disclosure Project) et utilise les standards de reporting existants. Les données qu'elle demande aux sociétés de publier concernent la composition de leurs effectifs, le développement et l'implication des travailleurs. Fin décembre 2020, la WDI était soutenue par 51 investisseurs institutionnels gérant des actifs de plus de USD 5'000 milliards. Durant son année pilote (2017), la WDI a reçu des réponses de 34 très grandes sociétés sur les 76 contactées. En 2018, 90 sociétés ont rempli le questionnaire (sur 500 contactées). En 2019, elles ont été 118 et, en 2020, 141 sociétés à répondre (sur 750 contactées). Dans le cadre de cette initiative, Ethos est responsable de de l'engagement auprès de quatre sociétés incluses dans l'univers de la WDI. Un représentant d'Ethos

a par ailleurs été nommé dans le conseil consultatif de l'initiative.

S.5. Exclure des indices boursiers les sociétés actives dans l'armement controversé

En septembre 2018, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels suisses, coordonnés par Pictet Asset Management et Swiss Sustainable Finance (SSF), ont signé une lettre ouverte aux principaux fournisseurs d'indices pour leur demander d'exclure des indices traditionnels les sociétés qui fournissent de l'armement controversé. Fin 2020, 176 signataires suisses et internationaux comme ING aux Pays-Bas et Church of England avaient déjà signé cette lettre. Ces investisseurs institutionnels représentent près de USD 10'000 milliards d'actifs sous gestion. Les fournisseurs d'indices ont été, jusqu'à présent, ouverts au dialogue, sans pour autant avoir repris à fin 2020 la demande principale de l'initiative, qui est d'exclure les producteurs d'armement controversé des indices traditionnels.

S.6. Enjeux environnementaux et sociaux dans les chaînes d'approvisionnement en terres rares

À la suite d'une étude sur les terres rares réalisée par Shareholders for Change (SfC), l'EEP International a envoyé en juin 2020, en collaboration avec SfC, des lettres à 12 sociétés concernées des secteurs de l'automobile, de la chimie et de l'énergie. Ces sociétés sont actives dans le domaine des technologies à faible teneur en carbone, telles que les énergies renouvelables, le stockage d'énergie et l'efficacité énergétique. Ces lettres demandent aux sociétés concernées de garantir des pratiques environnementales et sociales appropriées dans leurs chaînes d'approvisionnement. En effet, les conditions d'extraction des terres rares sont souvent précaires. Ainsi, même les mesures de sécurité les plus élémentaires pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs ne sont souvent pas respectées. Au-delà de la dimension sociale, l'environnement subit également les conséquences négatives de cette extraction, en particulier en raison de la déforestation, l'érosion des sols, la pollution des eaux souterraines et les déchets miniers toxiques. Cet engagement ayant suscité un vif intérêt parmi les sociétés concernées, il a permis de réaliser des progrès rapides. Ainsi, l'engagement auprès de cinq sociétés a pu être achevé avec succès à fin 2020. Ethos poursuivra l'engagement auprès des sept

sociétés ciblées restantes en 2021. Dans le cadre de cet engagement, Ethos est responsable du dialogue pour une société.

S.7. Soutien par les investisseurs du standard sur les pratiques en matière de droits humains établi par BankTrack

L'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par l'organisation « Investor Alliance for Human Rights » (IAHR), ont envoyé en mars 2020 une déclaration d'investisseurs à 50 banques afin de les inciter à combler les lacunes identifiées par l'ONG BankTrack par rapport aux meilleures pratiques en matière de droits humains telles que définies par cette ONG. Cette déclaration a été signée par 80 investisseurs institutionnels avec USD 200 milliards d'actifs sous gestion.

S.8. Amélioration des résultats du Corporate Human Rights Benchmark (CHRB)

En mars 2020, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels ont envoyé des lettres à 95 sociétés qui sont qualifiées de retardataires en raison de leur inaction quant à la gestion des risques en matière de droits humains et la mise en œuvre d'une diligence raisonnable dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ces lettres demandent aux sociétés de démontrer leur engagement en faveur des droits humains en publiant des informations sur leurs systèmes et processus en la matière. Cette initiative est coordonnée par l'Investor Alliance for Human Rights (IAHR) et la World Benchmarking Alliance (WBA). En novembre, 191 signataires, représentant des actifs sous gestion de USD 4'600 milliards, ont déjà signé ces lettres, qui ont également été publiées sous forme de déclaration d'investisseurs. Certaines des sociétés ciblées ont pris la demande des investisseurs au sérieux et ont publié des informations pertinentes, ce qui leur a permis d'obtenir de meilleurs résultats lors de l'évaluation suivante du CHRB.

S.9. Amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur de la mode de luxe

En août 2020, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels ont signé une déclaration d'investisseurs demandant à trois sociétés du secteur de la mode de luxe d'améliorer la transparence relative à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de viser le versement d'un revenu minimum vital. Cette

initiative a été coordonnée par Amundi et MN Asset Management. La déclaration constitue un élargissement du travail réalisé par les deux organisations ayant lancé l'initiative avec la plateforme Living Wage Financials (PLWF). Elle a été soutenue par une large alliance d'investisseurs représentant USD 7'000 milliards d'actifs sous gestion.

S.10. Lutter contre l'exploitation des travailleurs migrants dans les Émirats arabes unis (EAU)

En août 2020, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels ont envoyé plus de 50 lettres à des sociétés internationales dont les sièges se trouvent aux Emirats arabes unis (EAU). Cette initiative est coordonnée par CCLA et soutenue par un total de 38 investisseurs représentant des actifs sous gestion de USD 3'000 milliards. Les Emirats arabes unis sont la destination de nombreux travailleurs migrants de la région limitrophe. Lors de leur recrutement, ces migrants sont fréquemment trompés quant au travail à effectuer et à ses conditions. Afin d'obtenir un emploi, il leur arrive souvent de payer des frais élevés pour lesquels ils doivent contracter des emprunts. Le fait que ces travailleurs ne reçoivent souvent pas de rémunération pendant les premiers mois de leur emploi et doivent, au contraire, payer des frais souvent excessifs, les pousse encore plus dans l'endettement. La pandémie de Covid-19 a encore détérioré la situation des travailleurs migrants vu que, en plus de percevoir des bas salaires, ils travaillent pendant de longues heures et vivent dans des dortoirs exigus où le virus se propage facilement. A fin 2020, 32 parmi les 54 sociétés ciblées ont répondu aux lettres, dont 20 ont fourni des informations détaillées concernant leur devoir de diligence.

S.11. Travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises européennes du secteur technologique

En septembre 2020, l'EEP International a lancé une nouvelle campagne d'engagement afin d'aborder et de prévenir le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement des sociétés européennes du secteur technologique. Le travail forcé désigne des situations dans lesquelles des personnes sont contraintes de travailler par la violence, l'intimidation, ou par des moyens plus subtils tels que des dettes manipulées, la rétention des papiers d'identité ou des menaces de dénonciation aux autorités d'immigration. Selon les informations de l'Organisation

internationale du travail (OIT), environ 25 millions de personnes dans le monde travaillent dans des conditions de travail forcé. Le travail forcé fait partie des risques les plus graves pour les droits humains dans les chaînes de valeur des entreprises. Comme les chaînes d'approvisionnement des sociétés du secteur technologique sont longues, complexes et souvent localisées dans des pays à hauts risques en termes de travail forcé, tels que la Chine ou la Malaisie, ces sociétés sont particulièrement exposées aux risques liés au travail forcé. Dans le cadre de cette campagne, six sociétés européennes du secteur technologique sont ciblées par un dialogue qui met l'accent sur les aspects suivants : Engagement et gouvernance, traçabilité et évaluation des risques, pratiques d'achat, recrutement, prise en compte du point de vue des travailleurs, suivi, remédiation. A la fin de l'année 2020, un contact direct avec cinq des six sociétés concernées a été établi et une série de conférences téléphoniques ont eu lieu.

S.12. Action des investisseurs pour aider les marins bloqués

En décembre 2020, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels ont signé une déclaration attirant l'attention sur le sort de plus de 400'000 marins bloqués en mer en raison de la pandémie de Covid-19. La déclaration d'investisseurs, coordonnée par Fidelity International, a été signée par plus de 85 investisseurs, représentant des actifs sous gestion de USD 2'000 milliards, et envoyée au Secrétaire général des Nations Unies. La pandémie de Covid-19 a pour conséquence de sévères restrictions de voyage nationales et internationales qui limitent la possibilité pour les membres des équipages actuels des navires marchands de débarquer et de rentrer chez eux. De nombreux marins sont épuisés, car ils travaillent déjà au-delà du terme de leurs contrats de travail à durée déterminée. Les équipages de remplacement sont également touchés puisqu'ils doivent rester à terre et attendre de pouvoir remplacer leurs collègues à bord. Entre autres, la déclaration demande à l'ONU de prendre rapidement des mesures en raison des problèmes potentiels considérables pour la santé et la sécurité des marins ainsi que pour l'environnement. Ce n'est qu'une question de temps avant qu'un accident maritime ne se produise, par exemple lorsque le personnel épuisé manipule des conteneurs. La lettre exige, entre autres, la reconnaissance officielle de ces personnes en tant que « travailleurs clé » (comme dans le secteur de l'aviation). Elle demande également un accès rapide aux vaccinations

contre le Covid-19 pour ce groupe professionnel. Comme le transport maritime représente 90% du commerce mondial, il est primordial pour la bonne gestion de la crise du Covid-19 de garantir sa sécurité afin d'éviter les pénuries et les défaillances dans l'approvisionnement.

S.13. Groupe d'engagement des investisseurs - Région autonome ouïghoure du Xinjiang

En décembre 2020, l'EEP International a rejoint un groupe d'investisseurs internationaux traitant de la question de la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Dans le cadre de cette initiative, plus de 40 lettres seront envoyées à des sociétés au cours du premier trimestre de l'année 2021 leur demandant d'examiner les risques liés au travail forcé dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang en Chine. Selon des estimations, 1.8 millions d'Ouïghours ainsi que d'autres personnes d'origine turque ou de religion musulmane se trouvent dans des camps d'internement, des prisons et des usines à l'intérieur et à l'extérieur de la région du Xinjiang. Le rapport « Uyghurs for Sale », publié en mars 2020 par le Australian Strategic Policy Institute (ASPI), constitue une source d'informations importante. Ce rapport confirme non seulement le recours généralisé au travail forcé et à la surveillance massive des personnes habitant le ou provenant du Xinjiang, mais identifie aussi un grand nombre d'entreprises de renommée internationale dans les secteurs de la technologie, de l'habillement et des automobiles impliquées dans ces violations systématiques des droits humains. Cette initiative est coordonnée par l'ICCR et Rathbones Investment Management. Au sein du groupe d'investisseurs, Ethos sera responsable du dialogue direct avec deux sociétés.

4.3 Gouvernement d'entreprise

G.1. Lettre aux gérants pour encourager le vote en assemblée générale

En 2020, Ethos a proposé aux membres de l'EEP International d'engager directement le dialogue avec leurs gérants pour demander comment ces derniers exercent les droits de vote des actions en portefeuille. Ethos a préparé un modèle de lettre que les membres de l'EEP International ont pu envoyer directement à leurs gérants pour leur demander de soutenir certaines résolutions d'actionnaires présentées lors des assemblées générales de sociétés américaines actives dans les secteurs très intenses en carbone. Ces

résolutions demandent par exemple aux sociétés de présenter un plan financier pour un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2° ou de fixer des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre. La lettre demande également aux gérants davantage de précisions sur la manière dont les droits de vote sont exercés.

G.2. Responsabilité fiscale des sociétés américaines

En novembre 2019, l'EEP International a lancé sa propre campagne d'engagement visant à encourager certaines sociétés américaines des secteurs de la technologie et de la restauration à adopter des pratiques fiscales responsables. Dans le cadre de cette campagne d'engagement, cinq demandes ont été formulées : 1) La responsabilité de la stratégie fiscale est du ressort du conseil d'administration, 2) les principes de la responsabilité fiscale sont intégrés dans une politique spécifique accessible au public, 3) la société paie ses impôts là où la valeur économique est générée, 4) les opérations intra-groupe sont réalisées aux conditions du marché et 5) la société publie le montant des impôts versés, pays par pays. Au début de la campagne d'engagement, une lettre d'introduction a été adressée aux présidents des conseils d'administration des sociétés respectives. Ces lettres ont été signées par les membres de l'EEP International et les membres du réseau Shareholders for Change (SfC). Fin 2020, Ethos a réussi à établir un dialogue avec toutes les sociétés, à expliquer les attentes de l'EEP International et à échanger avec les représentants des sociétés.

G.3. Lettre à la SEC concernant les changements proposés relatifs aux résolutions d'actionnaires et aux sociétés proxy voting

En février 2020, l'EEP International et un groupe de plus de 190 investisseurs institutionnels avec plus de USD 11'500 milliards d'actifs sous gestion ont envoyé une lettre à la Commission américaine des opérations de bourse (Securities and Exchange Commission (SEC)). Celle-ci avait proposé de modifier les dispositions régissant le dépôt de résolutions d'actionnaires. Entre autres, elle avait prévu d'augmenter sensiblement le seuil de participation au capital requis pour pouvoir déposer une résolution et le pourcentage de votes favorables qu'une résolution devait atteindre pour pouvoir être déposée à nouveau l'année suivante. Malgré cette lettre, la plupart des modifications proposées ont été adoptées. Les droits des

actionnaires ont ainsi été restreints : il sera à l'avenir non seulement plus difficile de déposer des résolutions mais également de les maintenir. Cette initiative a été coordonnée par les Principes pour l'investissement responsable (PRI).

Usage interne uniquement

5 Les initiatives en détail

Dans ce chapitre, les initiatives ESG sont regroupées en trois catégories (Environnement, Social et Gouvernement d'entreprise). Dans chacune des catégories, les initiatives sont présentées dans l'ordre chronologique de leur lancement (de la plus ancienne à la plus récente). Pour chaque initiative, les thèmes, les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU qui sont pertinents font l'objet d'une brève énumération. Toutes les lettres et documents liés aux initiatives soutenues par l'EEP International sont disponibles sur la plateforme clients d'Ethos www.ethos-esg.ch.

5.1 Environnement

E.1. Banking on a Low-Carbon Future

Thème :

- Changement climatique
- Stratégie de durabilité

Principes UNGC :

- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale
- Principe 9 – Promotion de technologies respectueuses de l'environnement

SDG : SDG 13 – Lutte contre le changement climatique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 01.09.2014
- Dernière action effectuée : 15.12.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisations principales :

- Boston Common Asset Management
- ShareAction

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

Le secteur bancaire mondial se trouve à un tournant en matière de changement climatique. L'Accord de Paris qui est entré en vigueur en novembre 2016 reflète l'urgence des risques liés au climat pour le secteur financier, tels les actifs dits bloqués (« stranded assets »), qui vont subir des pertes de valeur prématurées en raison de l'élimination des énergies fossiles. En même temps, cette situation offre aux banques des opportunités de financer la transition vers un futur faible en carbone. Ces développements vont avoir un impact profond sur le secteur bancaire à court, moyen et long terme.

La Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) a publié ses recommandations finales en été 2017. La TCFD demande aux émetteurs de publier des informations exhaustives sur les points-clés suivants : Gouvernance, stratégie climatique, gestion du risque climatique, ainsi qu'indicateurs et objectifs.

Démarches effectuées

Dans le cadre de cette initiative, 100 investisseurs avec plus de USD 1'800 milliards d'actifs sous gestion ont envoyé une lettre à 62 banques globales en septembre 2017 demandant d'aligner leurs activités de financement avec les objectifs de l'Accord de Paris et d'effectuer leur reporting sur le changement climatique conformément aux recommandations de la TCFD. Il s'agissait de la troisième série de lettres depuis 2014.

En 2018, 2019 et 2020, les initiants ont publié des études sur les progrès des banques concernées. Ces études ont révélé d'importantes lacunes dans la définition de stratégies climatiques à l'échelle des groupes, le dialogue avec les clients à forte intensité carbone et la fixation d'objectifs pour promouvoir des produits et services à faible intensité carbone. Sur la base de ces études, un dialogue avec les banques concernées a été lancé et est toujours en cours. Ethos mène le dialogue avec les deux grandes banques suisses, UBS et Credit Suisse Group.

Résultats

L'étude d'avril 2020, concentrée sur 20 banques européennes, a révélé que le secteur européen des banques ne fait pas assez pour enrayer la crise climatique. Les banques examinées

obtiennent les résultats les plus mauvais dans les domaines de l'évaluation et de la gestion de risques liés au climat. Les lignes directrices des banques concernant les secteurs à forte intensité carbone sont actuellement encore insuffisantes pour assurer leur alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris. Alors que les banques ont en grande partie cessé de financer des projets dans les domaines de l'extraction minière et de la production d'électricité à partir de charbon, elles ne possèdent toujours pas de règles concernant le financement général des entreprises dépendant du charbon. De même, certaines banques ont commencé à exclure des formes non-conventionnelles de pétrole et de gaz, mais il n'existe pas de politique par rapport au pétrole et gaz conventionnels. Si les banques continuent de financer les énergies fossiles, cela risque d'occulter les impacts positifs qu'elles pourraient avoir en finançant des solutions à faible intensité carbone. Toutes les banques cherchent activement à augmenter la part des financements « verts » et à développer de produits et services à faible intensité carbone. Pour que ces efforts soient couronnés de succès, les banques doivent s'assurer que leur stratégie face au changement climatique soit cohérente au sein de l'ensemble du groupe.

En particulier, plusieurs rencontres et conférences téléphoniques ont eu lieu en 2020 avec Credit Suisse. Suite à un dialogue intensif, la banque a fait des progrès au niveau de sa stratégie climatique. Elle a, d'une part, renforcé sa gouvernance dans ce domaine en nommant une personne en charge des questions de durabilité dans la direction et en créant un « Sustainability Advisory Committee » au niveau du conseil d'administration et, d'autre part, elle a annoncé, dans le cadre de ses activités commerciales, vouloir aligner ses financements sur l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement à 1.5°. De plus, la banque s'est engagée à fixer un objectif scientifique de réduction de ses émissions de CO₂ (Science Based Target) dans les 24 prochains mois. Cet objectif devra comprendre l'alignement de l'activité commerciale et des financements sur une empreinte carbone neutre.

E.2. Investor Decarbonization Initiative

Thèmes :

- Impact environnemental
- Changement climatique

Principes UNGC :

- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale
- Principe 9 – Promotion de technologies respectueuses de l'environnement

SDG : SDG 13 – Lutte contre le changement climatique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 02.01.2015
- Dernière action effectuée : 26.11.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisation principale : ShareAction

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

L'Investor Decarbonization Initiative regroupe des investisseurs institutionnels visant à inciter des sociétés cotées du monde entier à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). L'initiative, coordonnée par ShareAction (UK), propose trois moyens concrets permettant aux sociétés de réduire efficacement leurs émissions de gaz à effet de serre :

- S'approvisionner à 100% en électricité renouvelable (RE100)
- Doubler leur productivité énergétique (EP100)
- Promouvoir l'utilisation de véhicules électriques (EV100)

Etant donné la baisse continue des coûts de l'énergie renouvelable telle que l'énergie solaire et éolienne, celle-ci sera bientôt la source d'énergie la plus rentable/économique dans de nombreux endroits du monde. Des accords sur le long-terme conclus entre les sociétés et les producteurs d'énergies renouvelables vont aussi permettre de mieux gérer les fluctuations des prix de l'énergie. Ainsi, une société qui s'engage à recourir à 100%

aux énergies renouvelables dispose désormais d'avantages économiques et environnementaux indiscutables. Il est donc important pour les sociétés de faire connaître leur engagement en rejoignant RE100.

En améliorant l'efficacité de chaque unité d'énergie utilisée, les sociétés montrent qu'elles s'engagent contre le réchauffement climatique tout en réduisant leurs coûts énergétiques. Celles qui souhaitent doubler leur productivité énergétique vont améliorer leur résilience et leur compétitivité tout en réduisant leurs émissions de GES, en créant des emplois et en améliorant leur sécurité énergétique. Elles en tireront profit à la fois d'un point de vue économique et environnemental. Elles ont donc aussi tout intérêt à faire connaître leur engagement en rejoignant EP100.

Le secteur des transports, enfin, compte pour 23% des émissions de GES au niveau mondial. Les véhicules électriques offrent une solution importante pour réduire les émissions de GES de manière significative, tout en limitant parallèlement la pollution de l'air et la pollution sonore. Sachant que plus de la moitié des véhicules enregistrés dans le monde appartiennent à des entreprises, il est crucial que ces dernières soient leaders en matière de véhicules électriques en rejoignant EV100.

Démarches effectuées

Il y a trois ans l'EEP International a rejoint l'Investor Decarbonization Initiative (IDI). Entretemps, le nombre d'investisseurs soutenant l'IDI est passé à 116 investisseurs institutionnels avec plus de USD 2'400 milliards sous gestion. Au total, 78 lettres ont été envoyées à des sociétés de divers secteurs, dont la production d'électricité, le ciment, l'industrie automobile ou le commerce de détail, pour les encourager à prendre une ou plusieurs des mesures suivantes : adopter un objectif scientifique de réduction des émissions (SBT), s'approvisionner à 100% en énergies renouvelables (RE100), viser une productivité énergétique élevée (EP100) et promouvoir la mobilité électrique (EV100).

Résultats

En 2020, sept sociétés auxquelles l'EEP International et les autres investisseurs ont écrit se sont engagées à mettre en place des SBT ou les ont validés : Sainsbury's, STMicroelectronics, Klepierre, Deutsche Bahn AG, Manni Group SpA, Unibail-Rodamco et Kuehne & Nagel. En plus,

deux entreprises supplémentaires (GlaxoSmithKline (GSK) et Tesco) se sont engagées à participer au programme RE100.

E.3. Participation au CDP

Thèmes :

- Impact environnemental
- Changement climatique

Principes UNGC :

- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale
- Principe 9 – Promotion de technologies respectueuses de l'environnement

SDG : SDG 13 – Lutte contre le changement climatique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 01.01.2017
- Dernière action effectuée : 07.05.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisation principale : Carbon Disclosure Project (CDP)

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

Cet engagement collectif, lancé par le CDP, a pour but d'encourager les entreprises cotées en bourse qui ne répondent pas au questionnaire sur le changement climatique à le faire. L'EEP International et un groupe d'investisseurs, coordonné par le CDP, ont envoyé à cet effet des lettres aux sociétés concernées.

Les investisseurs ont besoin de données fiables et comparables pour pouvoir évaluer l'impact environnemental de leurs portefeuilles et la stratégie des sociétés cotées en matière de changement climatique. Le CDP est une organisation à but non lucratif qui met à disposition des entreprises un cadre standardisé de reporting sur différents enjeux environnementaux, notamment sur leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), afin de mesurer et réduire leur impact environnemental.

Démarches effectuées

En 2020, 108 investisseurs avec USD 12'000 milliards sous gestion ont participé à l'initiative du CDP visant à inciter un plus grand nombre de sociétés à remplir les questionnaires du CDP. Les lettres ont été envoyées en mai 2020. Ethos, en tant que « lead investor », a envoyé des lettres à 10 sociétés.

Résultats

Au total, 839 entreprises ont été visées par l'initiative et 156 d'entre elles ont rempli le questionnaire CDP 2020 sur les changements climatiques. La campagne a eu un impact, puisque les sociétés visées ont par la suite eu un taux de réponse au CDP largement supérieur à celui des autres (19% contre 9%).

E.4. Climate Action 100+

Thème : Changement climatique

Principes UNGC :

- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale
- Principe 9 – Promotion de technologies respectueuses de l'environnement

SDG : SDG 13 – Lutte contre le changement climatique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 20.11.2017
- Dernière action effectuée : 22.12.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisations principales :

- Principles for Responsible Investment (PRI)
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
- Ceres
- Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC)
- Investor Group on Climate Change (IGCC)

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

L'EEP International et un grand groupe d'investisseurs, coordonnés par les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et d'autres réseaux d'investisseurs à travers le monde, ont uni leurs efforts dans le cadre d'une initiative collective de dialogue appelée Climate Action 100+. Fin 2020, les 545 investisseurs institutionnels avaient des actifs sous gestion de plus de USD 52'000 milliards.

L'objectif de l'initiative Climate Action 100+ est de concentrer l'action des investisseurs sur les 161 plus grands émetteurs de GES, car ces entreprises sont responsables jusqu'à 80% des émissions industrielles mondiales. La plupart de ces sociétés appartiennent aux secteurs du pétrole et du gaz, des services publics, des

secteurs minier, industriel ou de transport et constituent des risques pour les investisseurs à deux titres : Premièrement, un éventuel échec à adapter leurs opérations et activités à de nouvelles politiques visant à sauvegarder le climat pourrait avoir un impact sur leur chiffre d'affaires, leurs dépenses, la valeur de leurs actifs et passifs ou sur leur capacité de financement. Deuxièmement, en créant des impacts systémiques sur l'économie, ces sociétés pourraient avoir un impact négatif sur les marchés financiers dans leur ensemble.

Ainsi, durant une période de 5 cinq ans, l'initiative Climate Action 100+ tentera d'obtenir des engagements de la part des conseils d'administration et de la direction des sociétés identifiées comme étant à risque, auxquelles il est demandé de :

1. Mettre en œuvre des conditions cadres de gouvernance définissant clairement la responsabilité du conseil d'administration en matière de changement climatique, ainsi que ses activités de supervision du risque climatique.
2. Agir pour réduire les émissions de GES tout au long de leur chaîne de valeur, en ligne avec l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter la hausse moyenne de la température à moins de 2 degrés en dessous des niveaux préindustriels.
3. Offrir davantage de transparence à ce sujet en ligne avec les recommandations finales de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Cela permet aux investisseurs d'évaluer la résilience des business plans des sociétés par rapport à un certain nombre de scénarios climatiques (y compris celui d'un réchauffement bien en dessous des 2 degrés) et d'améliorer le processus de décision en matière d'investissements.

Les investisseurs peuvent participer à cette initiative soit comme « Supporters », en se contentant de la soutenir publiquement, soit comme « Participants ». Les participants doivent accepter d'être l'investisseur principal (« lead investor ») en engageant le dialogue avec au moins une société et en rendre compte aux autres investisseurs du groupe.

Démarches effectuées

Dans le cadre de Climate Action 100+, Ethos est responsable du dialogue avec les sociétés Nestlé,

LafargeHolcim (avec Hermes) et ThyssenKrupp en Allemagne.

Nestlé

En mars 2020, une conférence téléphonique a été organisée avec Nestlé pour faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'initiative Climate Action 100+. En septembre 2020, Ethos a envoyé une lettre à Nestlé pour l'informer au sujet du nouveau standard « Climate Action 100+ Net Zero Company Benchmark », qui constitue une nouvelle approche pour l'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs de l'initiative Climate Action 100+. Une autre conférence téléphonique a été organisée en octobre 2020 pour discuter avec Nestlé de ce nouveau standard. Enfin, en décembre 2020, une lettre a été envoyée au conseil d'administration afin d'encourager Nestlé à introduire un vote annuel sur la stratégie climatique de la société (Say on Climate).

Thyssenkrupp

En avril 2020, une conférence téléphonique a été organisée avec Thyssenkrupp pour faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'initiative Climate Action 100+. En septembre 2020, Ethos a envoyé une lettre à Thyssenkrupp pour l'informer au sujet du nouveau standard « Climate Action 100+ Net Zero Company Benchmark ». Enfin, en octobre 2020, Ethos a mené trois entretiens téléphoniques avec Thyssenkrupp afin de discuter de cette nouvelle approche.

LafargeHolcim

En septembre 2020, Ethos a envoyé une lettre à LafargeHolcim pour l'informer au sujet du nouveau standard « Climate Action 100+ Net Zero Company Benchmark ». Quelques semaines plus tard, une conférence téléphonique a été organisée afin de discuter avec LafargeHolcim de cette nouvelle approche. Enfin, en décembre 2020, une lettre a été envoyée au conseil d'administration pour encourager LafargeHolcim à introduire un vote annuel sur la stratégie climatique de la société.

Résultats

En 2020, l'initiative a élaboré le « Climate Action 100+ Net Zero Company Benchmark » qui devra servir de cadre de référence public pour les sociétés ciblées. Le standard contient des indicateurs couvrant les aspects suivants :

- Ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050
- Objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) à court, moyen et long terme et vérification de la compatibilité de ces objectifs avec une limitation du réchauffement à 1.5°
- Stratégie pour la décarbonation
- Alignement des plans d'investissements
- Engagement en faveur d'une politique climatique efficace
- Gouvernement d'entreprise favorable au climat, y compris des rémunérations des instances dirigeantes liées aux objectifs climatiques
- Transition énergétique équitable
- Reporting selon les recommandations de la TCFD, y compris une analyse des différents scénarios

Une partie de ces indicateurs a été utilisée pour évaluer les sociétés en 2020. Une évaluation complète des sociétés sur la base de tous les indicateurs du nouveau standard est en cours et les résultats de chaque société seront publiés au début de l'année 2021, sous forme de fiches d'évaluation. Les 161 sociétés ciblées dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+ sont responsables de plus de 80% des émissions industrielles mondiales. Elles ont, prises individuellement ou comme groupe, un impact décisif sur la transition de l'économie mondiale vers la neutralité carbone d'ici 2050. L'analyse du CA100+ démontre qu'il reste globalement encore beaucoup de progrès à accomplir, même si certaines entreprises prennent des mesures pour atteindre un niveau de décarbonation en ligne avec l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050.

Près de la moitié (43%) des sociétés ont annoncé sous une forme ou une autre un objectif de « zéro émission nette d'ici 2050 ». Cela constitue un signal important pour les investisseurs montrant que les sociétés comprennent l'importance de la transition énergétique et qu'elles s'y préparent. Toutefois, seulement 10% des sociétés ciblées ont adopté des objectifs de neutralité carbone qui incluent explicitement les émissions les plus importantes du domaine 3. De plus, alors que plus de la moitié (51%) des sociétés ciblées ont fixé un objectif de réduction de leurs émissions à court terme (d'ici 2025) et près de la moitié (38%) un objectif à moyen terme (d'ici 2035), ces objectifs ne couvrent souvent ni les émissions directes de la société (domaines 1 et 2) ni ses émissions les plus importantes du domaine 3.

Des progrès concrets ont été réalisés en 2020 par les trois entreprises pour lesquelles Ethos est

responsable de la gestion du dialogue. Nestlé s'est engagée à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 et a concrétisé cet objectif en décembre 2020 en adoptant un plan global qui comprend des mesures détaillées et concrètes pour atteindre l'objectif fixé, telles que des ajustements au portefeuille des produits et un approvisionnement durable en matières premières. LafargeHolcim a également donné suite en 2020 à plusieurs demandes de la part d'Ethos, par exemple en liant les objectifs de réduction des émissions de CO₂ au système de rémunération, en nommant un expert du domaine de la construction durable au conseil d'administration et, enfin, en annonçant leur ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

E.5. Lettre d'opposition au forage dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique

Thèmes :

- Impact environnemental
- Respect des droits humains

Principes UNGC :

- Principe 1 – Promotion et respect des droits de l'homme
- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale

SDG :

- SDG 13 – Lutte contre le changement climatique
- SDG 15 – Vie terrestre

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 14.04.2018
- Dernière action effectuée : 14.05.2018
- Statut au 31.12.2020 : Terminée

Organisation principale : Sierra Club Foundation

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

Un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonné par la Sierra Club Foundation, a envoyé

une lettre à certaines sociétés pétrolières telles ExxonMobil et ConocoPhillips et aux banques qui les financent, pour les inciter à ne pas procéder à des forages de pétrole et de gaz dans la région de la réserve faunique nationale de l'Arctique (Arctic National Wildlife Refuge).

Les investisseurs institutionnels sont préoccupés par l'impact sur le changement climatique du développement de champs pétroliers et gaziers dans la région de la réserve faunique nationale de l'Arctique (the Arctic National Wildlife Refuge) des États-Unis. L'atteinte de l'objectif de « 2 degrés » décrit dans l'Accord de Paris nécessite l'utilisation de davantage d'énergies renouvelables, et non d'énergies fossiles. En plus des raisons liées au changement climatique, quatre raisons supplémentaires justifient les craintes des investisseurs concernant ce projet :

1. Risques financiers : Les régulateurs et les analystes financiers ont endossé l'importance de l'analyse du risque climatique et noté qu'un budget carbone en ligne avec l'objectif « 2 degrés » rendra la plupart des énergies fossiles inutilisables. Ainsi, toute dépense en capital pour produire du pétrole et du gaz en Arctique serait difficilement justifiable au moment de la transition vers des énergies non fossiles.
2. Risques de réputation : La majorité de la population des États-Unis (70%) est opposée aux forages en Arctique, comme le montre une étude commandée par le Programme de l'Université Yale sur la communication concernant le changement climatique. Toute société pétrolière et gazière ou toute banque qui soutient de tels forages fait face à d'énormes risques de réputation et de réactions de la part du public.
3. Risques en matière de droits humains : La réserve faunique nationale de l'Arctique est au cœur du maintien du style de vie et de la culture des Gwich'in, une tribu autochtone de l'Alaska. Le caribou forme la base de leur alimentation et ils s'y approvisionnent en chassant un troupeau de presque 200'000 bêtes en liberté. Des forages dans cette région dégraderaient la santé de ce bétail et auraient un impact négatif sur les Gwich'in.
4. Risques écologiques : Les 7 millions d'hectares de la réserve faunique nationale de l'Arctique sont un des endroits les plus sauvages qui subsistent sur la planète. Préservée à l'origine par le président

Eisenhower en 1960, la réserve protège plus de faune sauvage que n'importe quelle autre région de l'Arctique. Des routes, des oléo/gazoducs, des mines de gravier, des pistes d'atterrissage et autres infrastructures qui seraient liées aux forages mettraient en danger le caractère sauvage des plaines côtières, fragmenteraient l'habitat et déplaceraient la faune sauvage.

Démarches effectuées

En 2018, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par la Sierra Club Foundation, ont envoyé une lettre aux sociétés pétrolières et gazières et à leurs banques pour leur demander de ne pas entreprendre de forage dans la réserve faunique nationale de l'Arctique. La lettre a été envoyée aux sociétés par 119 investisseurs institutionnels avec USD 2'520 milliards sous gestion.

Résultats

Comme les banques ont des moyens de pression, la Sierra Club Foundation s'est concentrée sur elles après avoir envoyé les lettres. À cette fin, elle a demandé aux 38 banques concernées de procéder à des entretiens de suivi et a pu ensuite avoir des conversations téléphoniques avec la plupart d'entre elles. La Sierra Club Foundation a demandé à toutes les banques d'envisager de modifier leur politique ou de faire une déclaration contre le forage dans l'Arctique.

Malheureusement, l'ancien gouvernement américain a intensifié ses efforts pour faciliter le forage dans la réserve faunique nationale de l'Arctique en 2019. Finalement, le processus politique a été achevé et les premières concessions ont été octroyées en 2020.

Cependant, les six grandes banques des États-Unis ont annoncé de ne pas financer des projets dans la réserve faunique nationale de l'Arctique. Ces prises de position de Bank of America, Goldman Sachs, JPMorgan Chase, Wells Fargo, Citibank et Morgan Stanley constituent un succès important et sont le résultat de la pression exercée par les actionnaires pendant des années.

Cette initiative a été terminée à la fin de l'année 2020.

E.6. Stratégies climatiques ambitieuses dans le secteur européen de l'électricité

Thèmes :

- Impact environnemental
- Changement climatique

Principes UNGC :

- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale
- Principe 9 – Promotion de technologies respectueuses de l'environnement

SDG : SDG 13 – Lutte contre le changement climatique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 28.04.2018
- Dernière action effectuée : 11.12.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisation principale : EEP International

Sociétés concernées :

- Centrica
- E.On
- Electricité de France (EDF)
- Enel
- Engie
- Fortum
- Naturgy
- RWE

La mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat conclu en novembre 2016 engage les 195 pays signataires à faire en sorte que la hausse moyenne de la température globale est maintenue à moins de 2° Celsius au-dessus de ses niveaux préindustriels. Ceci montre clairement l'urgence d'entreprendre des actions ambitieuses et concrètes pour réduire les émissions de GES. Des plans pour taxer ou limiter les émissions de GES, tels le European Emissions Trading Scheme (ETS) en Europe et d'autres plans similaires en Chine, en Corée du Sud et en Californie deviennent de plus en plus courants.

Ce développement est accéléré par des progrès technologiques continus. Les coûts des énergies renouvelables telles l'énergie solaire ou éolienne continuent à baisser, rendant ces technologies compétitives à plusieurs lieux. Ces énergies seront certainement la manière la moins coûteuse de produire de l'électricité dans plusieurs pays dans quelques années. Des améliorations technologiques majeures sont également en cours dans les domaines du stockage de l'énergie, des réseaux électriques intelligents et des maisons intelligentes.

Ces développements en matière de politiques et les avancées technologiques changent fondamentalement le système de fourniture de courant passant d'un système centralisé de grandes centrales électriques à énergie fossile à un système décentralisé basé sur des sources d'énergies renouvelables installées localement. Ceci conduira à un changement en profondeur du modèle d'affaires des services industriels. Plus ces entreprises attendent pour adapter leurs modèles d'affaires, plus il sera difficile de maintenir la hausse de la température en dessous de 2° et plus la transition sera difficile, aussi bien pour les entreprises concernées que pour la société dans son ensemble.

Au vu de la taille de l'enjeu, l'EEP International se préoccupe du fait que certaines compagnies d'électricité ne se préparent pas sérieusement pour la transition vers un avenir faible en carbone. Ceci est d'autant plus préoccupant au vu des longs cycles de vie des actifs utilisés dans la génération de courant. La stratégie adoptée et les décisions prises aujourd'hui en matière d'allocation du capital détermineront la durabilité future et la rentabilité du secteur des services industriels pour des décennies à venir.

Pour toutes ces raisons, en 2018, l'EEP International a lancé une campagne d'engagement sur plusieurs années pour encourager certaines compagnies d'électricité européennes à développer des stratégies climatiques ambitieuses en ligne avec une économie faible en carbone. Afin de rendre opérationnelles ces stratégies, l'EEP International a défini 5 demandes :

1. Objectifs de réduction basés sur la science : Un élément clé d'une stratégie climatique ambitieuse est la fixation d'objectifs de réduction des émissions de GES basés sur la science (SBT). Ce type d'objectifs est compatible avec le niveau de décarbonation requis pour maintenir la hausse moyenne de la température globale en dessous de 2°.

2. Décarbonation : Afin de décarboner, les compagnies d'électricité doivent avoir une intensité carbone qui diminue et une part croissante d'énergies renouvelables dans leur mix de génération de courant.
3. Plaidoyer politique responsable (advocacy) : Les compagnies d'électricité ne devraient pas plaider contre la mise en place de politiques climatiques ambitieuses, ni de manière directe, ni à travers leurs associations faitières.
4. Nouveaux modèles d'affaires : Les compagnies d'électricité devraient développer une stratégie solide pour diversifier leurs activités en se tournant vers la fourniture de services énergétiques intelligents.
5. Augmenter la transparence : Les compagnies d'électricité devraient aligner leur reporting avec les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Démarches effectuées

En juin 2018, l'EEP International a lancé sa propre campagne d'engagement visant à encourager huit producteurs européens d'électricité à développer des stratégies climatiques ambitieuses. Au début de la campagne, une lettre d'introduction a été adressée aux présidents des conseils d'administration des sociétés respectives. Ces lettres ont été signées par les membres de l'EEP International et les membres intéressés du Interfaith Center for Corporate Responsibility (ICCR). Par la suite, un dialogue a été établi avec toutes les sociétés. Depuis le début de cette campagne d'engagement, plusieurs conversations téléphoniques ont eu lieu avec toutes les entreprises visées et, dans certains cas, des rencontres ont été organisées. Lors de ces rencontres, les attentes de l'EEP International ont été exprimées et les progrès des entreprises ont été discutés.

Résultats par société

Centrica

Centrica a réagi rapidement à la lettre de l'EEP International et une conférence téléphonique a eu lieu en août 2018 pour présenter les attentes de l'EEP International. Une deuxième conférence téléphonique a eu lieu en mai 2019 et une troisième a été organisée en avril 2020. Au cours du dialogue, il s'est avéré que Centrica se fixe des

objectifs environnementaux ambitieux et suit de près leur réalisation. De plus, Centrica a élargi son modèle d'affaires en développant les relations clients et la numérisation. En 2020, la société a également fait des progrès en matière de reporting selon les recommandations de la TCFD. La société produit peu d'électricité, mais l'achète principalement et la revend ensuite à des clients privés. Il reste donc une exigence importante de l'EEP International, à savoir que la société fixe un objectif approuvé par l'initiative SBT comprenant un objectif de réduction des émissions de CO₂ pour l'électricité tout au long de la chaîne de valeur.

Centrica a franchi la 4^{ème} étape du système de mesure de la progression de l'engagement d'Ethos.

E.On

En juillet 2018, E.On a immédiatement répondu par une lettre du Président du conseil d'administration indiquant sa volonté d'avoir un échange par téléphone. Une conférence téléphonique a eu lieu en septembre 2018. En mai 2019, une rencontre entre E.On et Ethos a eu lieu au siège de l'entreprise à Essen. Une deuxième conférence téléphonique a eu lieu en avril 2020.

En janvier 2019, E.On a rendu public son soutien aux recommandations de la TCFD sur le site web de la TCFD. En mars 2020, E.On s'est engagé à réduire ses émissions de CO₂ dans les domaines 1 et 2 de 75% d'ici 2030 et de 100% d'ici 2040 (en comparaison avec 2019). E.On prévoit de reconsidérer l'idée d'un objectif de réduction scientifique (SBT) lorsque le rachat d'Innogy sera achevé. En outre, Ethos a demandé à l'entreprise de rendre ses activités de lobbying plus transparentes.

Conformément à la méthodologie de mesure des progrès de l'engagement d'Ethos, E.On a atteint sa 3^{ème} étape.

Electricité de France (EDF)

En septembre 2018, en juin 2019 et en juin 2020, des conférences téléphoniques avec EDF ont eu lieu. Au cours des discussions, la société a fait remarquer qu'en se concentrant sur l'énergie nucléaire et en produisant de l'électricité à 90% sans CO₂, son intensité GES était déjà très faible, ce qui rend difficile la réussite de nouvelles réductions. Ethos demande néanmoins à la société de s'aligner sur l'Accord de Paris en visant une neutralité carbone d'ici 2050.

La publication par EDF d'un objectif de réduction de ses émissions à moyen terme pour 2030, validé par l'initiative SBT, ainsi que celle d'un document concernant les activités de lobbying de la société en 2019 constituent des éléments positifs.

EDF a franchi la 4^{ème} étape du système de mesure de l'avancement des engagements d'Ethos.

Enel

En septembre 2018, le président du conseil d'administration d'Enel a répondu par écrit à la lettre de l'EEP International. Des conférences téléphoniques ont eu lieu en janvier 2019 et en mai 2020.

Enel a fait des progrès importants dans tous les domaines concernés. En novembre 2019, par exemple, la société a annoncé son intention de supprimer complètement la production d'électricité à partir de charbon d'ici 2030 au plus tard. Sur cette base, Enel a annoncé en octobre 2020 un objectif très ambitieux de réduction de ses émissions pour 2030, validé par l'initiative SBT. De plus, avec Enel X, la société a créé sa propre division dédiée à l'électromobilité (infrastructures de recharge) ainsi qu'aux solutions destinées aux villes (p.ex. éclairage intelligent) et à ses clients (p.ex. production d'électricité décentralisée).

Enel a atteint la 5^{ème} étape selon la méthodologie d'Ethos pour mesurer les progrès de l'engagement. L'engagement avec Enel s'est donc terminé avec succès.

Engie

Engie a réagi rapidement à la lettre de l'EEP International et deux semaines seulement après l'envoi de la lettre une première conférence téléphonique a eu lieu. La société a annoncé qu'elle a lancé une stratégie d'entreprise en 2016 qui vise la promotion d'activités à faible intensité carbone. Ethos a néanmoins demandé à Engie de fixer un objectif de réduction scientifique (SBT) ce que la société a fait en février 2020.

En juin 2020, une deuxième conférence téléphonique a été organisée. Suite à une demande d'Ethos, Engie a confirmé qu'elle va bientôt être à 100% conforme aux recommandations de la TCFD. Ethos a également demandé à Engie de se fixer l'objectif formel de neutralité carbone d'ici 2050. De plus, Ethos

appelle également à plus de transparence concernant l'approche de lobbying d'Engie.

Engie a franchi la 3^{ème} étape de la méthodologie de mesure du progrès de l'engagement d'Ethos.

Fortum

En septembre 2018, Fortum a confirmé la réception de la lettre de l'EEP International en s'engageant à entamer le dialogue. En mai 2019 et en mars 2020, Ethos a organisé des conférences téléphoniques avec Fortum.

L'entreprise a fait quelques progrès, par exemple en ce qui concerne ses activités de lobbying et la mise en place de nouveaux modèles commerciaux. Toutefois, il y a plusieurs domaines dans lesquels des actions sont toujours nécessaires. Ethos demande par exemple à Fortum de se fixer l'objectif formel de neutralité carbone d'ici 2050. De plus, Ethos attend un objectif de réduction basé sur la science et validé par l'initiative SBT et un soutien aux recommandations de la TCFD.

Fortum a atteint la 2^{ème} étape selon la méthodologie d'Ethos pour mesurer les progrès de l'engagement.

Naturgy

Des conférences téléphoniques avec Naturgy ont eu lieu en juillet 2018 et mai 2019. En plus, Ethos a rencontré l'entreprise à Madrid en décembre 2019. Vu qu'une importante partie de l'activité de la société se situe dans le domaine du gaz, la majorité de ses émissions se produisent lors de l'utilisation du gaz par ses clients (émissions du domaine 3.). À ce jour, la soumission par Naturgy d'un objectif du domaine 3 n'a pas encore été validée par l'initiative SBT. Ethos a clairement indiqué que la fixation d'un objectif de réduction SBT était très urgente. La mise en œuvre des recommandations de la TCFD, qui a déjà été lancée par Naturgy, et les projets de l'entreprise d'étendre ses installations d'énergies renouvelables ont également été discutés avec la société. Par ailleurs, il est encourageant de constater que Naturgy a augmenté la transparence de ses activités de lobbying depuis le début de l'engagement.

Selon le système de mesure de l'avancement des engagements d'Ethos, Naturgy a atteint la 3^{ème} étape.

RWE

Ethos a tenu des conférences téléphoniques avec la société en août 2018 et en mars 2020. En mai 2019, Ethos a rencontré des représentants de l'entreprise à son siège à Essen.

RWE a une empreinte CO₂ très élevée, mais travaille activement à sa réduction : toutes une série de centrales électriques au charbon ont été fermées depuis 2017 et, en 2019, la société a annoncé qu'elle sera neutre en émissions de CO₂ d'ici 2040. En outre, en décembre 2020, l'initiative SBT a validé l'objectif de réduction des émissions d'ici 2030 de RWE. En ce qui concerne les recommandations de la TCFD, la société a indiqué prévoir un renforcement de son reporting pour le rapport annuel 2020 et l'aboutissement de tout le processus d'amélioration pour le rapport annuel 2021. En ce qui concerne les nouveaux secteurs d'activités, RWE s'est positionné en 2020 dans le domaine de l'hydrogène « vert » et poursuit une stratégie de croissance dans ce domaine.

RWE a franchi la 4^{ème} étape du système de mesure des progrès de l'engagement d'Ethos.

E.7. Déclaration aux chefs de gouvernement au sujet du changement climatique

Thème : Changement climatique

Principes UNGC :

- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale
- Principe 9 – Promotion de technologies respectueuses de l'environnement

SDG : SDG 13 – Lutte contre le changement climatique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 15.05.2018
- Dernière action effectuée : 09.12.2019
- Statut au 31.12.2020 : Terminée

Organisations principales :

- Principles for Responsible Investment (PRI)
- Carbon Disclosure Project (CDP)
- Institutional Investor Group on Climate Change (IIGCC)
- Ceres
- Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC)
- Investor Group on Climate Change (IGCC)
- UNEP Finance Initiative (UNEP FI)

Le virage vers les énergies propres étant en cours, les gouvernements doivent accélérer la transition vers une économie faible en carbone et améliorer la résilience du système économique et financier vis-à-vis des risques climatiques. Les investisseurs intègrent aussi de plus en plus des scénarios relatifs au changement climatique et des stratégies de gestion du risque climatique dans leurs processus d'investissement et engagent le dialogue avec des sociétés qui ont des émissions très élevées.

Malgré les efforts de certains, la mise en œuvre de l'Accord de Paris se situe actuellement en deçà du but fixé qui est de maintenir la hausse de la température globale moyenne en dessous de 2° par rapport à son niveau préindustriel. On observe

donc un écart entre les engagements pris lors de l'Accord de Paris et les actions concrètes des gouvernements pour les atteindre. Un tel écart conduirait à une hausse inacceptable de la température avec de substantiels impacts négatifs sur le plan économique. Cet écart d'ambition est une question qui doit être adressée d'urgence. Pour les investisseurs institutionnels il est important que les gouvernements basent leurs politiques et leurs actions en matière de transition énergétique sur des scénarios alignés avec l'Accord de Paris. Dans ce contexte, les investisseurs demandent aux dirigeants du G7 de mettre en place des politiques permettant de :

- Atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Accélérer les investissements du secteur privé dans une économie faible en carbone ;
- S'engager à améliorer le reporting financier relatif au climat.

Démarches effectuées

En vue du sommet du G7 en juin 2018, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par les Principes pour l'investissement responsable (PRI) et d'autres réseaux d'investisseurs, ont adressé une déclaration aux chefs de gouvernement des pays du G7 (Canada, France, Allemagne, Japon, Italie, Royaume-Uni et Etats-Unis) leur demandant de faire tout leur possible pour réaliser les objectifs de l'Accord de Paris. La lettre a été de nouveau publiée avant le sommet de l'ONU sur le climat (COP 24) à Katowice en Pologne. Elle a été signée par certains des plus grands fonds de pension, assureurs et gérants d'actifs mondiaux et constitue la plus importante intervention de ce type à ce jour. Les deux principales demandes adressées aux gouvernements sont de mettre fin aux subventions aux combustibles fossiles et de taxer fortement le carbone. Avant le sommet des Nations Unies sur le climat à New York en septembre 2019 et la conférence sur le climat COP 25 à Madrid en décembre 2019, la déclaration a été publiée deux fois de plus et les gouvernements ont été appelés à intensifier leurs efforts pour lutter contre le changement climatique et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

A fin décembre 2019, 631 investisseurs institutionnels globaux avec USD 37'000 milliards d'actifs sous gestion, ont signé la lettre.

Résultats

Malheureusement, les représentants des différents pays n'ont pas pu parvenir à un consensus sur de nombreuses questions, telles que le calendrier et le niveau d'ambition. Les décisions pertinentes ont été reportées à la conférence sur le climat de l'année 2020 qui a dû être repoussée en raison de la pandémie de Covid-19. Ainsi, l'écart important entre les mesures actuelles et les objectifs convenus pour limiter le réchauffement climatique subsiste et, avec cela, les risques pour les investisseurs. Les organisations à l'origine de l'initiative prévoyant une nouvelle initiative pour 2021, l'initiative 2020 a donc été terminée.

E.8. US Utility Decarbonization Initiative

Thème : Changement climatique

Principes UNGC :

- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale

SDG : SDG 13 – Lutte contre le changement climatique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 12.02.2019
- Dernière action effectuée : 18.12.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisation principale : Climate Majority Project

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

L'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par le Climate Majority Project, ont envoyé en février 2019 des lettres à 20 entreprises américaines du secteur des services publics, leur demandant de fixer un objectif de zéro émission nette de CO₂ d'ici 2050. Le récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique clairement que pour limiter le réchauffement à 1.5° Celsius, il faut parvenir à zéro émission nette de carbone dans tous les secteurs de l'économie d'ici 2050, ce qui suppose

une décarbonation rapide et profonde de l'approvisionnement énergétique. La décarbonation complète de la production d'électricité d'ici 2050 est ainsi un élément crucial des trajectoires qui permettent de limiter le réchauffement à 1.5° Celsius. Le secteur de l'électricité est le deuxième secteur à émettre le plus de carbone aux États-Unis, contribuant à environ 30% des émissions annuelles de carbone du pays. De plus, la décarbonation de la production d'électricité est la clé de voûte d'une plus large décarbonation de l'économie, permettant à d'autres secteurs comme celui des transports de se convertir en modèles sans émissions. Par conséquent, le passage à un système sans émissions de carbone d'ici 2050 doit être la pièce maîtresse de tout plan visant à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris en termes de limitation du réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°.

La lettre encourage les services publics d'électricité à adopter des réformes spécifiques de gouvernance afin d'atteindre l'objectif zéro émission nette de carbone d'ici 2050 à savoir :

1. Déterminer qui, au sein du conseil, est responsable de la supervision de la transition à une économie faible en carbone, ce qui pourrait se faire en formant au sein du conseil un comité de transition vers la décarbonation.
2. Élaborer et publier un plan de transition détaillé visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050, avec des indices de référence clairs et des plans à court terme pour 2025 et 2030. Ces plans devraient rendre compte des impacts sur les communautés et les travailleurs et de l'atténuation de ces impacts.
3. Intégrer de façon significative les jalons de la transition dans les objectifs de performance pour la rémunération de la direction.
4. Divulguer comment les activités politiques, de lobbying et au sein d'associations faitières des sociétés d'électricité soutiendront leur engagement en matière de décarbonation.

Jamais auparavant une transition vers zéro émission nette n'a été aussi favorable, d'autant plus que les coûts de nombreuses sources d'énergies renouvelables ont chuté à un niveau inférieur au coût du charbon et du gaz naturel. Les arguments économiques et environnementaux en

faveur de la mise en œuvre de plans de transition ambitieux sont donc convaincants.

Démarches effectuées

En février 2019, les lettres ont été envoyées à 20 entreprises. Au total, ils ont été signés par des investisseurs institutionnels avec USD 1'900 milliards sous gestion. Au cours des deux dernières années, Climate Majority Project, l'organisation à l'origine de l'initiative, a pu effectuer des appels téléphoniques avec la plupart des sociétés et détailler les quatre demandes.

Résultats

Fin 2020, la moitié des 20 sociétés de services publics visées (contre 4 l'année passée) se sont engagées à atteindre un niveau de zéro émission nette d'ici 2050.

E.9. Lettre à JPMorgan Chase concernant le changement climatique

Thème : Changement climatique

Principes UNGC :

- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale

SDG : SDG 13 – Lutte contre le changement climatique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 03.06.2019
- Dernière action effectuée : 06.10.2020
- Statut au 31.12.2020 : Terminée

Organisations principales : First Affirmative Financial Network

L'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels coordonnés par le « First Affirmative Financial Network » ont envoyé une lettre à Jamie Dimon, Chairman et CEO de JPMorgan Chase, la plus grande banque des États-Unis. Cette démarche reflète les inquiétudes des investisseurs concernant la manière dont la banque aborde le changement climatique et fait suite à la parution récente du

rapport « Banking on Climate Change » de l'ONG Rainforest Action Network. Ce rapport place JPMorgan Chase largement en tête par rapport à ses concurrents en matière de prêts à des sociétés actives dans le secteur des énergies fossiles. Ces activités incluent des financements importants de sociétés qui investissent dans le développement de réserves d'énergies fossiles et ne sont pas compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris que la banque soutient publiquement. La lettre demande à JPMorgan Chase de s'assurer que ses activités de financement soient conformes avec une trajectoire vers de faibles émissions de carbone en ligne avec l'Accord de Paris. Les deux principales demandes sont les suivantes :

- Le conseil d'administration doit faire une déclaration clarifiant l'approche de la banque vis-à-vis du changement climatique, confirmant son soutien à une limitation du réchauffement global à 1.5° Celsius, reconnaissant les risques que le changement climatique pose au système financier et expliquant son rôle de supervision et sa responsabilité dans ce domaine à l'avenir.
- La banque établit et communique un plan destiné à éliminer progressivement le financement des énergies fossiles dans un délai compatible avec une trajectoire visant à limiter le réchauffement global à 1.5° Celsius, avec une priorité donnée à l'élimination du financement de sociétés et de projets concentrés sur le développement de nouvelles réserves d'énergies fossiles.

L'attention portée par des instances de supervision et des banques centrales aux risques financiers liés au climat indique clairement que ce sujet doit être prioritaire pour les banques. Cependant, la plus grande banque des États-Unis semble continuer à agir comme si de rien n'était. Par conséquent, il est impératif, tant du point de vue économique qu'environnemental, que JPMorgan Chase adapte ses activités de financement.

Démarches effectuées

En juin 2019, la lettre était envoyée à JP Morgan Chase par 82 investisseurs institutionnels représentant des actifs sous gestion de USD 176 milliards. En septembre 2019, le groupe qui a lancé cette initiative a rencontré la banque pour discuter des demandes des investisseurs.

Résultats

En octobre 2020, JPMorgan Chase a adopté une politique en matière de financement conforme à l'Accord de Paris. Dans le cadre de ses engagements, JPMorgan Chase fixera des objectifs intermédiaires de réduction de ses émissions d'ici 2030 pour son portefeuille de crédits et fera un reporting annuel concernant les progrès réalisés dès 2021. Dans un premier temps, la banque se concentrera sur les secteurs du pétrole et du gaz, de l'électricité et de la construction automobile et fixera des objectifs pour chaque secteur. Cette initiative a été terminée à la fin de l'année 2020.

E.10. Lettre aux compagnies du secteur pétrolier et gazier aux États-Unis concernant le méthane

Thèmes :

- Impact environnemental
- Changement climatique

Principes UNGC :

- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale

SDG : SDG 13 – Lutte contre le changement climatique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 14.06.2019
- Dernière action effectuée : 29.08.2019
- Statut au 31.12.2020 : Terminée

Organisations principales : Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR)

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

L'ancien gouvernement américain a essayé de soustraire le méthane de la réglementation fédérale et a entamé des procédures judiciaires pour y parvenir. Pour cette raison, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels ont envoyé une lettre à plus de 30 compagnies du secteur pétrolier et gazier leur demandant de rendre public leur soutien au maintien de la régulation des émissions de

méthane aux États-Unis par l'agence de protection de l'environnement (EPA).

Les investisseurs sont d'avis que le maintien de la réglementation fédérale sur les émissions de méthane est essentiel pour l'utilisation du gaz naturel dans la transition vers l'énergie propre. Les technologies d'atténuation des fuites de méthane se sont avérées rentables, générant des revenus supplémentaires. Par conséquent, le groupe d'investisseurs aimerait que les sociétés pétrolières et gazières de leurs portefeuilles soutiennent publiquement le maintien de la réglementation fédérale sur le méthane et s'oppose au démantèlement proposé par l'EPA. Certaines entreprises comme Shell font preuve de leadership dans la gestion des émissions de méthane, tant en réduisant leurs propres émissions qu'en préconisant le maintien d'une réglementation fédérale du méthane. Pourtant, les progrès de l'industrie ne sont pas uniformes et de nombreuses entreprises demeurent en grande partie inactives. Il en résulte un marché fragmenté avec des performances mitigées en matière de réduction des émissions. Les règles sur les émissions de méthane sont l'outil le plus efficace pour garantir un standard minimum, renforçant ainsi l'industrie tout en protégeant l'environnement.

Démarches effectuées

Dans le cadre de cette initiative, 140 investisseurs institutionnels avec USD 5'500 milliards sous gestion ont envoyé une lettre aux compagnies pétrolières et gazières pour soutenir le maintien de la réglementation des émissions de méthane aux États-Unis.

Résultats

Fin 2019, plusieurs parmi les entreprises concernées ont répondu de façon positive à la lettre des investisseurs en signalant qu'elles vont répondre à la consultation publique en s'opposant à une déréglementation des émissions de méthane aux États-Unis. Les grandes sociétés pétrolières européennes Royal Dutch Shell, BP et Equinor ont déclaré leur soutien au maintien de la réglementation fédérale sur le méthane. Parallèlement, un petit nombre de sociétés pétrolières et gazières américaines ont également réagi en soumettant des commentaires en faveur du maintien de la réglementation sur le méthane. Le fait que des sociétés telles qu'ExxonMobil, Pioneer Natural Resources, Equitrans et EQM Midstream Partners aient pris position est intéressant. Il est en effet très inhabituel pour les

sociétés pétrolières et gazières aux États-Unis de soutenir une forme quelconque de réglementation. Il s'agit donc d'un changement d'attitude significatif, probablement encouragé aussi par la pression des investisseurs. Cette initiative a été terminée au milieu de l'année 2020.

E.11. Attentes des investisseurs en matière de lobbying climatique aux US

Thème : Changement climatique

Principes UNGC :

- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale

SDG : SDG 13 – Lutte contre le changement climatique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 14.08.2019
- Dernière action effectuée : 18.12.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisations principales :

- BNP Paribas Asset Management
- Boston Trust Walden
- Ceres

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

Pour les investisseurs institutionnels, la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris visant à maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2° Celsius est essentielle afin de protéger la valeur de leurs investissements. Toutefois, à l'heure actuelle, il existe des écarts considérables entre les engagements pris par les gouvernements nationaux et les réductions des émissions de carbone nécessaires pour atteindre l'objectif fixé et éviter les effets les plus néfastes du changement climatique. Les sociétés ont un rôle important et constructif à jouer pour permettre aux politiques de combler l'écart entre ambition et réalité. Les activités de lobbying des sociétés qui

sont incompatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris engendrent plusieurs risques financiers pour les investisseurs :

- Risques réglementaires : Dès maintenant, tout retard dans l'action se traduira probablement par la nécessité d'interventions réglementaires plus vigoureuses et plus radicales par la suite, ce qui entraînera des coûts beaucoup plus élevés pour les sociétés.
- Risques juridiques et de réputation : Les sociétés peuvent être confrontées à des réactions négatives de la part de leurs clients, investisseurs ou autres parties prenantes si elles-mêmes, ou les organisations qu'elles soutiennent, sont perçues comme retardant ou bloquant une politique climatique efficace.
- Risques systémiques : Les retards dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris augmentent les risques physiques du changement climatique, ce qui accroît l'incertitude et la volatilité pour les sociétés et constitue donc un risque systémique pour la stabilité économique mondiale.

Par conséquent, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par Ceres, Walden Asset Management et BNP Paribas Asset Management, demandent aux sociétés de revoir leurs propres activités de lobbying, ainsi que celles de leurs associations professionnelles. Dans le cas où ces activités de lobbying sont incompatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris, les sociétés sont encouragées à les adapter en conséquence ou à engager leurs associations professionnelles pour qu'elles actualisent leurs positions. Si les associations professionnelles ne désirent ou ne peuvent pas démontrer leur alignement avec l'Accord de Paris, les sociétés sont encouragées à prendre les mesures nécessaires pour dissocier l'entreprise de ces politiques. En effet, les sociétés ont une influence significative sur les politiques climatiques et énergétiques et les investisseurs sont de plus en plus préoccupés par les activités de lobbying qui sont incompatibles avec la lutte contre les risques posés par le changement climatique et la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

Démarches effectuées

En septembre 2019, des lettres, signées par 200 investisseurs institutionnels avec USD 6'500 milliards sous gestion, ont été envoyées à 47 des

plus grandes entreprises américaines. En septembre 2020, les signataires de la déclaration d'investisseurs ont envoyé une lettre de suivi aux dirigeants des 47 plus grands émetteurs de l'Amérique du Nord en réitérant leur demande et en les exhortant à nouveau à s'assurer que leurs activités de lobbying soient conformes aux attentes exprimées dans la déclaration d'investisseurs.

Résultats

Les organisations initiatrices et d'autres investisseurs ont soumis des résolutions d'actionnaires lors des assemblées générales 2020 de 19 sociétés qui n'ont pas donné d'informations suffisantes ou n'ont pas répondu aux lettres. Ces résolutions ont demandé aux entreprises de publier un rapport décrivant si et comment leurs activités de lobbying (directement et par l'intermédiaire des associations faitières) sont compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

En septembre 2020, le communiqué de presse relatif à la lettre de suivi a été repris dans des reportages de dix agences de presse. La lettre de suivi a suscité de nombreuses réponses des sociétés concernées dont beaucoup ont demandé des conseils et des exemples de meilleures pratiques sectorielles dans ce domaine.

E.12. Déclaration d'investisseurs sur la déforestation et les incendies de forêt en Amazonie

Thème : Changement climatique

Principes UNGC :

- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale

SDG :

- SDG 13 – Lutte contre le changement climatique
- SDG 15 – Vie terrestre

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 12.09.2019
- Dernière action effectuée : 25.06.2020
- Statut au 31.12.2020 : Terminée

Organisations principales : Principles for Responsible Investment (PRI)

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

La déforestation croissante et les incendies étendus en Amazonie sont une catastrophe environnementale avec un impact immense sur la société, la biodiversité, l'eau et le climat. En tant que plus grande étendue de forêt tropicale humide continue de la planète, l'Amazonie joue un rôle crucial dans le système climatique de la Terre. La déforestation de la région pourrait conduire l'écosystème tout entier dangereusement près d'un point de basculement, après quoi la forêt tropicale humide ne pourra plus se maintenir, se transformant progressivement en un système de type sayane qui est beaucoup plus sec, abrite moins de biodiversité et séquestre beaucoup moins de carbone. En réduisant les précipitations et en augmentant les températures à long terme, cela perturberait gravement le secteur agricole et les activités économiques liées.

En tant qu'investisseurs institutionnels, les signataires considèrent la déforestation et ses impacts sur la biodiversité et le climat comme des risques systémiques pour leurs portefeuilles. Par conséquent, ils sont d'avis qu'il est très important

de réduire la déforestation pour assurer la viabilité à long terme des marchés financiers. Compte tenu des risques croissants dus à l'augmentation de la déforestation au Brésil, en Bolivie et dans d'autres pays amazoniens, les investisseurs demandent instamment aux entreprises d'intensifier leurs efforts et de démontrer clairement leur volonté d'éliminer la déforestation dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement en prenant les mesures suivantes :

- Publication et mise en œuvre d'une politique d'interdiction de la déforestation spécifique aux matières premières, assortie d'engagements quantifiables et d'échéances couvrant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et la géographie des sources d'approvisionnement.
- Évaluation du risque de déforestation dans les opérations et les chaînes d'approvisionnement et réduction de ce risque au niveau le plus bas possible, en publiant ces informations.
- Mise en place d'un système transparent de suivi et de vérification du respect par les fournisseurs de la politique d'interdiction de la déforestation établie par l'entreprise.
- Présentation annuelle de l'exposition au risque de déforestation et de sa gestion, y compris des progrès réalisés dans l'application de la politique d'interdiction de la déforestation établie par l'entreprise.

Démarches effectuées

En septembre 2019, la déclaration, signée par 230 investisseurs institutionnels avec USD 16'200 milliards sous gestion, a été publiée.

Résultats

La déclaration a été fréquemment citée dans les médias internationaux et brésiliens, signalant ainsi aux entreprises concernées et aux responsables de la politique brésilienne que cette question est importante pour les investisseurs internationaux. Suite à cette déclaration, le PRI, en tant qu'organisation initiatrice, a organisé des dialogues directs entre les investisseurs individuels et les entreprises concernées afin d'approfondir la sensibilisation à la gestion durable des forêts. Cette initiative a été terminée à la fin de l'année 2020.

E.13. Attentes des investisseurs à l'égard des compagnies aériennes en matière de changement climatique

Thème : Changement climatique

Principes UNGC :

- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale

SDG :

- SDG 13 – Lutte contre le changement climatique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 02.12.2019
- Dernière action effectuée : 12.03.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisations principales : Principles for Responsible Investment (PRI)

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

L'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par les PRI, ont publié une déclaration incitant les compagnies aériennes et aérospatiales à gérer leurs risques et opportunités climatiques conformément aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. La réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2° Celsius est essentielle pour les investisseurs institutionnels afin de protéger la valeur de leurs portefeuilles. Ils ont, par conséquent, tout intérêt à une transition ordonnée vers un avenir faible en carbone. L'aviation est un mode de transport à très forte intensité carbone et les compagnies aériennes et aérospatiales sont donc confrontées à des risques particulièrement importants liés à la transition vers une économie faible en carbone. Ces risques vont des risques réglementaires tels qu'une forte augmentation du prix du carbone, aux risques de réputation tels que la « honte de voler » et enfin aux risques physiques tels que l'inondation des aéroports et des turbulences aériennes dues à l'évolution des régimes météorologiques. D'autre part, de plus en plus de personnes, surtout dans les marchés émergents, veulent et peuvent se permettre de voyager.

C'est pourquoi il est attendu que l'aviation connaisse une croissance rapide au cours des prochaines décennies, créant ainsi d'importantes opportunités pour les investisseurs dans l'industrie aéronautique.

Dans ce contexte, les investisseurs signataires de cette déclaration demandent aux compagnies aériennes et aérospatiales de revoir et d'ajuster leur gestion des risques et opportunités liés au climat. Plus précisément, ils demandent :

- La mise en place de systèmes de gouvernance appropriés, y compris la nomination au sein des conseils d'un membre ou d'un comité responsable de la surveillance de la stratégie en matière de changements climatiques.
- Des plans de transition conformes aux objectifs de l'Accord de Paris, y compris des objectifs à court, moyen et long terme et les calendriers pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050.
- Le développement, l'utilisation, l'extension et la commercialisation de carburants alternatifs à faibles émissions de carbone pour l'aviation.
- Un reporting conforme aux recommandations de la TCFD.
- Des pratiques de lobbying conformes à l'Accord de Paris et un soutien à des politiques climatiques ambitieuses.

Ces mesures sont nécessaires car, malgré le fait que les compagnies aériennes et aérospatiales sont d'importants moteurs du développement économique, elles ont aussi un rôle important à jouer dans la transition vers un avenir faible en carbone.

Démarches effectuées

En février 2020, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par les PRI, ont envoyé une déclaration d'investisseurs aux compagnies aériennes et aérospatiales. Au total, 122 investisseurs institutionnels avec USD 6'400 milliards d'actifs sous gestion ont signé cette déclaration par laquelle ils demandent aux compagnies aériennes et aérospatiales d'aligner leurs stratégies climatiques sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Résultats

Les PRI élaborent actuellement à l'attention des investisseurs un guide beaucoup plus détaillé sur la question du changement climatique dans le secteur de l'aviation. Ce document se base sur la déclaration de février 2020 et sera en ligne avec le nouveau standard « Climate Action 100+ Net Zero Company Benchmark ». Sa publication est prévue pour le premier trimestre 2021. Aussi bien les PRI que l'initiative Climate Action 100+ prévoient de s'appuyer largement sur ce nouveau guide sectoriel à l'avenir afin de faire progresser le dialogue mené avec les compagnies aériennes et aérospatiales.

E.14. Lettre aux dirigeants européens sur une reprise durable de la pandémie de COVID-19

Thème : Changement climatique

Principes UNGC :

- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale
- Principe 9 – Promotion de technologies respectueuses de l'environnement

SDG :

- SDG 8 – Travail décent et croissance économique
- SDG 10 – Inégalités réduites
- SDG 13 – Lutte contre le changement climatique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 21.05.2020
- Dernière action effectuée : 18.06.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisations principales :

- Principles for Responsible Investment (PRI)
- Carbon Disclosure Project (CDP)
- Institutional Investor Group on Climate Change (IIGCC)

L'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par les PRI, le CDP et l'IIGCC, ont envoyé une lettre ouverte aux dirigeants de l'UE pour leur demander de prévoir que les mesures de relance économique visant à

lutter contre la pandémie de Covid-19 soient axées sur la durabilité et conformes à l'Accord de Paris.

L'Union européenne commence actuellement à débattre des mesures à prendre à plus long terme pour faire face et surmonter les difficultés économiques causées par la pandémie de COVID-19. Ces mesures exigeront probablement la distribution de montants très élevés qui définiront les trajectoires de développement des économies européennes pour la prochaine décennie. De nombreux investisseurs comprennent que la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone peut créer d'importantes nouvelles opportunités d'emplois et de croissance économique, ainsi que d'autres avantages tels qu'une sécurité énergétique accrue et un air plus pur. Il est donc crucial que le financement par l'UE accélère la transition vers des économies à zéro émission nette, conformément à l'Accord de Paris et à l'objectif fixé par l'UE de devenir elle-même neutre sur le plan climatique d'ici 2050.

Pour y parvenir, la lettre manifeste un fort soutien de la part des investisseurs envers l'inclusion de considérations relatives au changement climatique dans les plans de relance économique. Plus précisément, le groupe d'investisseurs demande aux dirigeants de l'UE de :

- Donner la priorité à l'aide humanitaire et à la création d'emplois : Les gouvernements devraient protéger les travailleurs et les communautés les plus vulnérables des retombées économiques de la pandémie de Covid-19.
- Respecter l'Accord de Paris : Les gouvernements devraient renforcer leur engagement à maintenir l'augmentation moyenne de la température mondiale bien en dessous de 2° et à atteindre un niveau de zéro émission nette d'ici 2050 ou avant.
- Veiller à ce que le soutien des gouvernements en raison du Covid-19 permette de faire face au risque climatique : Les entreprises à forte intensité carbone qui bénéficient d'une aide gouvernementale devraient être tenues d'établir des plans de transition conformes aux objectifs de l'Accord de Paris.
- Donner la priorité à la résilience climatique et aux solutions économiques à zéro émission nette de carbone : Les gouvernements devraient éviter d'inclure les activités économiques à forte intensité carbone dans le cadre de leurs

mesures de relance et se concentrer plutôt sur le financement de modèles économiques basés sur des technologies propres.

- Intégrer les investisseurs dans la planification de la relance : De nombreux gouvernements seront confrontés à des difficultés financières après avoir accordé une aide financière immédiate aux victimes de la pandémie. Il sera donc essentiel de débloquer des capitaux privés pour assurer une reprise réussie.

La voie choisie par les gouvernements dans les mois à venir aura des conséquences importantes pour l'économie mondiale et les générations à venir. Il est essentiel que les gouvernements travaillent avec les investisseurs, les entreprises et les travailleurs pour élaborer des plans de relance justes et durables.

Démarches effectuées

En juin 2020, 177 investisseurs institutionnels représentant des actifs sous gestion de EUR 12'000 milliards ont écrit aux dirigeants européens pour insister sur la nécessité que les mesures de relance prises à la suite de la pandémie de Covid-19 soient axées sur la durabilité.

Résultats

Dès avril 2020, le parlement européen a appelé à un plan de relance économique ambitieux visant à lutter contre la pandémie de Covid-19 au sein de l'Union européenne, avec le « Green Deal » comme élément central. Le « Green Deal » est la feuille de route de l'Union européenne pour atteindre la neutralité climatique en Europe. En réponse, la Commission européenne a présenté en juillet 2020 un plan de relance pour EUR 750 milliards intitulé « Next Generation EU ». Les mesures prévues visent à créer une Europe plus verte, plus inclusives, numérique et durable et à accroître sa résilience face à de futures crises causées, par exemple, par le changement climatique.

5.2 Social

S.1. KnowTheChain

Thèmes :

- Conditions de travail
- Respect des droits humains

Principes UNGC :

- Principe 4 – Abolition du travail forcé
- Principe 5 – Abolition du travail des enfants
- Principe 6 – Elimination de toute discrimination en matière d'emploi

SDG : SDG 8 – Travail décent et croissance économique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 01.01.2016
- Dernière action effectuée : 03.12.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisations principales :

- Sustainalytics
- Humanity United
- Business & Human Rights Resource Center
- Verité

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

KnowTheChain (KTC) est un partenariat établi par les ONG Humanity United, le Business & Human Rights Resource Center, Verité ainsi que le consultant Sustainalytics. Ce partenariat vise à promouvoir des chaînes d'approvisionnement transparentes et responsables en comparant les pratiques des différentes entreprises. En identifiant les meilleures pratiques en matière de gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement, le partenariat espère qu'à terme elles seront adoptées par le plus grand nombre de sociétés.

Le travail forcé est un problème courant dans les chaînes complexes d'approvisionnement et se réfère généralement à des situations où des personnes sont obligées de travailler sous la contrainte et l'intimidation ou de manière plus

subtile parce qu'on leur a retiré leurs papiers d'identité, parce qu'ils doivent rembourser des dettes accumulées, ou sous la menace de dénonciation aux services d'immigration. Les organisations de défense des droits humains, les gouvernements et les médias identifient de plus en plus de telles situations. Le travail forcé a lieu dans de nombreux secteurs tels celui de la construction, l'agriculture et la manufacture dans différents pays. Par conséquent, le travail forcé peut facilement se retrouver dans les chaînes d'approvisionnement de sociétés multinationales et donc exposer les investisseurs qui investissent dans certains pays ou secteurs à des risques financiers importants.

Les sociétés les mieux classées évaluent systématiquement les risques du travail forcé tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, ils engagent le dialogue avec les employés de leurs fournisseurs, aident leurs fournisseurs à s'améliorer et, le cas échéant, à combattre des incidents de travail forcé. En promouvant des conditions de travail décentes dans leurs chaînes d'approvisionnement, les meilleures sociétés sont capables de détecter des signes avant-coureurs, d'améliorer les relations avec leurs parties prenantes, d'éviter des protestations des consommateurs et de consolider ainsi leur « licence à opérer » au sein des communautés locales et des pays.

Démarches effectuées

En mai 2018, l'EEP International a rejoint un groupe d'investisseurs internationaux soutenant l'initiative KTC. Courant 2019, des investisseurs principaux ont été attribués à toutes les entreprises pour lesquelles l'analyse de KnowTheChain a identifié des lacunes. Ces investisseurs principaux ont pris en charge la gestion d'un dialogue direct de la part du groupe. En tant que responsable de Primark (Associated British Foods) et de Puma, Ethos a écrit des lettres aux deux entreprises en avril 2019. En août 2019, une conférence téléphonique avec Primark a été organisée pour discuter des résultats de l'analyse de KnowTheChain et pour encourager l'entreprise à combler les lacunes identifiées. En octobre 2019, la même démarche a eu lieu par un échange de courriels avec Puma.

Résultats

KTC a lancé ses premiers standards (« benchmarks ») en 2016 pour les secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'alimentation et des

boissons et du textile. En 2018, un deuxième cycle ciblant les mêmes secteurs et en 2020, un troisième cycle se focalisant sur les secteurs TIC et alimentaires ont suivi.

En juin 2020, KTC a publié le standard pour le secteur TIC qui couvrait les 60 plus grandes sociétés, dont 33 (55%) ont participé à l'initiative. En octobre, le standard pour le secteur alimentaire a suivi, couvrant les 60 plus grandes sociétés, dont 40 (57%) ont collaboré avec l'initiative soit pendant le processus de recherche, soit après publication du standard. La publication du troisième standard, ciblant l'industrie textile et couvrant les 60 plus grandes sociétés, est prévue pour février 2021.

Une comparaison des résultats des sociétés montre que la grande majorité des entreprises dans le secteur TIC ont de mauvais résultats. Plus de trois quarts des sociétés obtiennent moins de 50% des points et le score moyen se situe à 30%. Ces faibles scores indiquent que la majorité de ces sociétés très rentables n'investissent pas suffisamment de ressources dans l'identification et l'élimination des abus généralisés à l'encontre des travailleurs.

Malgré le mauvais score moyen du secteur, certaines sociétés prouvent qu'il est possible d'éliminer le travail forcé tout en maintenant la rentabilité. Hewlett Packard Enterprise (70/100) se trouve en tête du standard 2020, suivi de près par HP (69/100), Samsung (69/100), Intel (68/100) et Apple (68/100). Ces cinq sociétés publient les données concernant le remboursement des frais payés par les travailleurs dans leurs chaînes d'approvisionnement ainsi que les mesures prises pour permettre une meilleure compréhension de ces taxes (afin de les éliminer finalement). Le score le plus élevé atteint dans le standard est de 70/100 ce qui montre que même les sociétés leaders du secteur peuvent faire plus.

Lors de la publication du troisième standard pour le secteur alimentaire, KnowTheChain constate que la majorité des plus grandes compagnies mondiales dans le secteur de l'alimentation et des boissons ne font pas face au problème du travail forcé dans leur chaînes d'approvisionnement. Le score moyen du secteur se situe à 28/100, avec une fourchette de 0 à 65. Le petit groupe de sociétés qui obtiennent un score supérieur à 50/100 montre que ce manquement n'est pas inévitable, mais résulte d'une décision consciente sur la manière dont les affaires sont gérées.

Tesco (65/100) est en tête du standard, devançant Unilever (60/100), la société leader en 2018. La

société Tesco indique qu'elle attache une grande importance aux pratiques d'achat responsables lors des processus d'appels d'offres auprès des fournisseurs, en valorisant, par exemple, le paiement rapide des fournisseurs et l'intégration de certaines conditions de travail minimales. La société déclare également qu'elle collabore avec des syndicats et des ONG tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin de promouvoir la formation des employés et la liberté d'association. Par ailleurs, elle communique de manière exhaustive sur les améliorations des conditions de travail et des salaires.

L'engagement des investisseurs est décisif pour faire progresser le secteur. Ainsi, après une mobilisation des investisseurs en 2018, le fabricant américain de boissons énergétiques Monster Beverage a amélioré son score de 0/100 en 2016 à 26/100 en 2020. La société a communiqué pour la première fois des informations sur sa politique en matière de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement et a publié des informations sur la responsabilité et la surveillance du conseil d'administration dans ce domaine.

En ce qui concerne la déclaration d'investisseurs accompagnant la publication des standards, en décembre 2020, plus de 130 investisseurs représentant USD 6'100 milliards sous gestion l'avaient signée.

S.2. Prolongation du groupement « Accord »

Thèmes :

- Conditions de travail
- Respect des droits humains

Principes UNGC :

- Principe 1 – Promotion et respect des droits de l'homme
- Principe 2 – Lutte contre les violations des droits de l'homme
- Principe 3 – Liberté d'association et droit de négociation collective
- Principe 4 – Abolition du travail forcé

SDG :

- SDG 3 – Bonne santé et bien-être
- SDG 8 – Travail décent et croissance économique
- SDG 16 – Paix, justice et institutions efficaces

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 10.04.2017
- Dernière action effectuée : 01.06.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisation principale : Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR)

Organisations concernées :

- L'association professionnelle des entrepreneurs du Bangladesh
- Les autorités du Bangladesh
- La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

Suite à l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh en 2013, plus de 200 investisseurs institutionnels globaux (dont Ethos) ont fait appel aux sociétés du secteur textile leur demandant de se joindre à « l'Accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh » (ci-après « Accord »), signé le 15 mai 2013. L'Accord, valable 5 ans, est une convention contraignante entre des marques globales, des producteurs locaux (fournisseurs) et des syndicats au Bangladesh, qui vise à créer un environnement de travail sûr et sain dans l'industrie textile au Bangladesh. Un plan de mise en œuvre de la convention a été défini, par la

création formelle de la Fondation « Accord du Bangladesh » aux Pays-Bas en octobre 2013.

L'Accord consiste en 6 points principaux :

1. Une convention contraignante d'une durée de 5 ans entre les sociétés du secteur textile et les syndicats pour s'assurer d'un environnement de travail sûr dans l'industrie textile au Bangladesh.
2. Un programme d'inspection des usines indépendant soutenu par les sociétés, impliquant les travailleurs et les syndicats.
3. La publication de toutes les usines, des rapports d'inspection et des plans d'actions correctives.
4. L'engagement des sociétés signataires à assurer un financement suffisant des actions correctives et de maintenir des relations d'affaires avec les sous-traitants concernés.
5. La mise en place de comités de santé et de sécurité au travail élus démocratiquement dans toutes les usines pour identifier et agir sur les risques de santé et de sécurité des travailleurs.
6. La responsabilisation des travailleurs à travers un programme extensif de formation, des mécanismes de plaintes et le droit de refuser le travail non sûr.

Cinq ans après son lancement, l'Accord est devenu la principale plateforme visant à réduire les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et à améliorer les conditions de travail dans l'industrie textile au Bangladesh.

D'importantes étapes ont été franchies au cours des dernières années : 2 000 usines ont été inspectées et 85% des problèmes identifiés ont été corrigés, la majorité étant liée au domaine de l'électricité. Cependant, les 15% des problèmes non corrigés à ce jour concernent des questions structurelles importantes qui continuent à constituer une menace pour la santé et la sécurité des travailleurs. Pour y parvenir, une prolongation (deuxième phase) de l'Accord pour les années 2018 à 2021 a été envisagée.

Démarches effectuées

En avril 2017, une lettre a été envoyée demandant aux sociétés signataires de l'Accord de prolonger l'Accord afin de se donner le temps de compléter les mesures d'amélioration en cours dans les usines textiles.

Les déclarations des investisseurs ont été publiées en janvier et en avril 2018, invitant les sociétés impliquées dans l'Accord qui n'ont pas encore signé la prolongation décidée à le faire.

En septembre 2018, une lettre a été envoyée au gouvernement du Bangladesh pour demander aux autorités de permettre à l'Accord de terminer ses travaux comme prévu.

En février 2019, une deuxième lettre avec la même demande a été envoyée au gouvernement du Bangladesh.

Résultats

Heureusement, une prolongation de quatre ans de l'Accord (2018 - 2021) a été approuvée et signée par un grand nombre de sociétés.

Au cours de l'année 2018, il est apparu clairement que le gouvernement du Bangladesh ne voulait plus de l'Accord et a essayé de forcer l'organisation à quitter le pays par le biais de décisions de justice.

En mai 2019, l'association professionnelle des entrepreneurs du textile et les autorités du Bangladesh ont finalement autorisé l'Accord de continuer ses opérations au Bangladesh pour une dernière année.

En juin 2020, l'Accord a transmis ses tâches à un nouvel organe de contrôle local, le « RGM Sustainability Council (RSC) ». Il s'agira maintenant de s'assurer que le RSC contrôlera l'industrie textile avec autant de rigueur que l'Accord, tout en développant une expertise et une responsabilité locales dans ce domaine.

S.3. Droits des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie textile

Thèmes :

- Conditions de travail
- Respect des droits humains

Principes UNGC :

- Principe 1 – Promotion et respect des droits de l'homme
- Principe 2 – Lutte contre les violations des droits de l'homme
- Principe 3 – Liberté d'association et droit de négociation collective
- Principe 4 – Abolition du travail forcé

SDG : SDG 8 – Travail décent et croissance économique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 01.06.2017
- Dernière action effectuée : 11.11.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisation principale : EEP International

Sociétés concernées :

- adidas
- Associated British Foods (Primark)
- H & M
- Hugo Boss
- Inditex
- Marks & Spencer
- Next
- Puma

En juin 2017, les membres de l'EEP International ont envoyé des lettres à huit sociétés de l'industrie européenne du textile dans lesquelles ils ont présenté leurs attentes en ce qui concerne la prolongation de l'Accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh (« Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh », l'Accord). L'Accord est une convention juridiquement contraignante entre des marques de vêtements globales, des producteurs locaux et des syndicats au Bangladesh. Cette initiative a été lancée à la suite de la déclaration d'investisseurs publiée le 24 avril 2017 à l'occasion du 4^{ème} anniversaire de la tragédie du Rana Plaza (voir point S.2 ci-

dessous). La lettre présente des attentes concrètes des investisseurs vis-à-vis des sociétés en ce qui concerne la prolongation de la durée de l'Accord, la mise à disposition d'un financement suffisant pour finaliser les mesures de remédiation coûteuses restantes au niveau des structures des bâtiments et l'inclusion dans l'Accord du droit des travailleurs aux négociations collectives.

Entre-temps, cette campagne d'engagement a été élargie pour désormais couvrir diverses questions liées aux droits des travailleurs et à la durabilité dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie textile, dont notamment la réponse des entreprises à la pandémie de Covid-19 et le problème du travail forcé dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang.

Démarches effectuées

Fin 2017 et début 2018, Ethos a eu des conférences téléphoniques avec adidas, Associated British Foods (Primark), H & M, Marks & Spencer, Next, Puma et Hugo Boss. Inditex est la seule société à avoir préféré répondre par écrit de manière détaillée et pertinente.

Au cours de l'année 2018, il est apparu clairement que le gouvernement du Bangladesh voulait obliger l'Accord à se retirer du pays en saisissant la justice pour y parvenir. Pour bien comprendre les raisons qui ont conduit à cette démarche, l'EEP International a organisé une deuxième série de conférences téléphoniques avec les sociétés concernées en octobre et novembre 2018. L'objectif des discussions était d'entendre les points de vue des sociétés sur le conflit entre les représentants de l'Accord et le gouvernement bangladais et de les inciter à collaborer avec le gouvernement pour éviter la résiliation anticipée de l'Accord qui mettrait en péril les acquis des travailleurs et empêcherait la finalisation des travaux structurels sur les bâtiments. En 2019, Ethos a envoyé une nouvelle lettre à toutes les entreprises concernées, les encourageant à prendre contact avec le gouvernement du Bangladesh et la Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association (BGMEA). La BGMEA est l'organisation des entrepreneurs du textile au Bangladesh. L'objectif est de négocier un accord permettant à l'Accord d'opérer au Bangladesh tant que le gouvernement ne dispose pas des capacités nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs bangladais de l'industrie textile. En mai 2019, la BGMEA et les autorités du Bangladesh ont autorisé l'Accord de continuer ses opérations au Bangladesh pour une

année supplémentaire. En juin 2020, l'Accord a finalement transmis ses tâches à un nouvel organe de contrôle local, le « RGM Sustainability Council (RSC) ». Il s'agira maintenant de s'assurer que le RSC contrôlera l'industrie textile avec autant de rigueur que l'Accord, tout en développant une expertise et une responsabilité locales dans ce domaine.

L'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'industrie textile asiatique a été sans précédent. Les restrictions et confinements dans les différents pays et la chute des chiffres d'affaires du commerce du détail sur les principaux marchés d'exportation ont entraîné la fermeture d'usines dans toute la branche. Les travailleurs locaux ont été confrontés à des conséquences graves, telles que la réduction drastique des salaires, voire le chômage. La situation est particulièrement dramatique dans les pays dans lesquels le secteur textile représente une forte proportion du volume total des exportations comme le Bangladesh, le Cambodge et le Vietnam. Pour cette raison, l'Organisation internationale du travail (OIT) a lancé un appel à l'action, le « Covid-19 : Action in the Global Garment Industry ». L'OIT prévoit de lancer des mesures pour l'industrie textile mondiale afin d'aider les fabricants à surmonter la crise économique due à la pandémie de Covid-19 et à protéger le revenu, la santé et les emplois des travailleurs de l'industrie textile. A plus long terme, cet appel à l'action demande également la mise en place de systèmes de protection sociale pour les travailleurs locaux du textile et une industrie textile plus équitable et résiliente.

En 2020, Ethos a demandé aux huit sociétés concernées de soutenir cet appel à l'action.

Résultats par société

Adidas

En avril 2020, Ethos a eu un échange de courriels avec Adidas. La discussion a porté sur les mesures prises par la société pour soutenir les travailleurs de ses chaînes d'approvisionnement qui ont connu des difficultés économiques en raison de la pandémie de Covid-19. Ethos a également demandé à la société de soutenir l'appel à l'action de l'OIT, ce qu'Adidas a fait par la suite.

Adidas a atteint la 4^{ème} étape du système de mesure des progrès de l'engagement d'Ethos.

ABF (Primark)

En avril 2020, Ethos a organisé une conférence téléphonique avec Primark (Associated British Foods). La discussion a porté sur les mesures prises par la société pour aider les travailleurs de ses chaînes d'approvisionnement qui ont connu des difficultés économiques en raison de la pandémie de Covid-19. Ethos a également demandé à la société de soutenir l'appel à l'action de l'OIT, ce que Primark a fait par la suite. En septembre, dans une lettre adressée à Ethos, le secrétaire du conseil d'administration de Primark a encore une fois précisé les mesures prises par Primark pour soutenir ses fournisseurs.

Selon le système de mesure de l'avancement des engagements d'Ethos, Primark a atteint la 4^{ème} étape.

H&M

En avril 2020, Ethos a participé au webinaire de H&M sur la durabilité et s'est renseigné à cette occasion sur le soutien fourni par la société aux travailleurs de ses chaînes d'approvisionnement qui ont connu des difficultés économiques en raison de la pandémie de Covid-19. Ethos a également demandé à la société de soutenir l'appel à l'action de l'OIT, ce que H&M a fait par la suite. En octobre 2020, Ethos et plusieurs investisseurs ont organisé une conférence téléphonique avec H&M pour discuter des progrès réalisés s'agissant des mesures prises pour protéger les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement pendant la pandémie de Covid-19.

H&M a atteint la 4^{ème} étape du système de mesure des progrès de l'engagement d'Ethos.

Hugo Boss

En avril 2020, Ethos a eu un échange de courriels avec Hugo Boss. La discussion a porté sur les mesures prises par la société pour aider les travailleurs de ses chaînes d'approvisionnement qui ont connu des difficultés économiques en raison de la pandémie de Covid-19. Ethos a également demandé à la société de soutenir l'appel à l'action de l'OIT, ce que Hugo Boss n'a pas fait jusqu'à fin 2020, malgré un rappel. En octobre 2020, Ethos a participé au dialogue en ligne d'Hugo Boss avec ses parties prenantes et a expliqué à cette occasion ses attentes en matière de gestion durable de la chaîne d'approvisionnement.

Selon le système de mesure de l'avancement des engagements d'Ethos, Hugo Boss a atteint la 4^{ème} étape.

Inditex

En avril 2020, Ethos a eu un échange de courriels avec Inditex. La discussion a porté sur les mesures prises par la société pour soutenir les travailleurs de ses chaînes d'approvisionnement qui ont connu des difficultés économiques en raison de la pandémie de Covid-19. Ethos a également demandé à la société de soutenir l'appel à l'action de l'OIT, ce qu'Inditex a fait par la suite.

Inditex a atteint la 4^{ème} étape du système de mesure des progrès de l'engagement d'Ethos.

Marks&Spencer

En avril 2020, Ethos a eu un échange de courriels avec Marks&Spencer. La discussion a porté sur les mesures prises par la société pour aider les travailleurs de ses chaînes d'approvisionnement qui ont connu des difficultés économiques à la suite de la pandémie de Covid-19. Ethos a également demandé à la société de soutenir l'appel à l'action de l'OIT, ce que Marks&Spencer a fait par la suite.

Marks&Spencer a atteint la 4^{ème} étape du système de mesure des progrès de l'engagement d'Ethos.

Next

En avril 2020, Ethos a organisé une conférence téléphonique avec Next. La discussion a porté sur les mesures prises par la société pour aider les travailleurs de ses chaînes d'approvisionnement qui ont connu des difficultés économiques à la suite de la pandémie de Covid-19. Ethos a également demandé à la société de soutenir l'appel à l'action de l'OIT, ce que Next a fait par la suite.

Selon la méthodologie de mesure de l'avancement des engagements d'Ethos, Next a atteint la 4^{ème} étape.

Puma

En avril 2020, Ethos a organisé une conférence téléphonique avec Puma. La discussion a porté sur les mesures prises par la société pour venir en aide aux travailleurs de ses chaînes d'approvisionnement qui ont connu des difficultés économiques en raison de la pandémie de Covid-

19. Ethos a également demandé à la société de soutenir l'appel à l'action de l'OIT, ce que Puma n'a pas fait jusqu'à fin 2020, malgré un rappel.

Puma a atteint la 3^{ème} étape du système de mesure des progrès de l'engagement d'Ethos.

S.4. Workforce Disclosure Initiative (WDI)

Thèmes :

- Conditions de travail
- Respect des droits humains
- Santé & Sécurité
- Code de conduite

Principes UNGC :

- Principe 3 – Liberté d'association et droit de négociation collective
- Principe 4 – Abolition du travail forcé
- Principe 6 – Elimination de toute discrimination en matière d'emploi

SDG : SDG 8 – Travail décent et croissance économique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 04.04.2018
- Dernière action effectuée : 30.11.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisation principale : ShareAction

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

Un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonné par ShareAction, a lancé la Workforce Disclosure Initiative (WDI) demandant aux sociétés cotées de fournir chaque année des informations comparables sur leur main d'œuvre. L'information demandée concerne les employés du groupe, ainsi que ceux de la chaîne des fournisseurs.

Cette initiative a été lancée en 2017 par 79 investisseurs institutionnels avec USD 8'000 milliards d'actifs sous gestion. Le but de l'initiative est d'améliorer la transparence sur la manière dont de grandes multinationales gèrent leur capital humain. Ceci permettrait d'améliorer la qualité des emplois dans les sociétés

multinationales, tant au niveau du groupe que tout au long de leur chaîne de fournisseurs. La WDI est calquée sur le CDP (Carbon Disclosure Project) et utilise les standards de reporting existants. Les données qu'elle demande aux sociétés de publier concernent la composition de leurs effectifs, le développement personnel et professionnel des collaborateurs et leur engagement pour l'entreprise.

Les risques et la performance en matière environnementale sont aujourd'hui bien intégrés dans l'analyse des investissements. Ceci peut être largement attribué au travail pionnier du CDP en matière d'intégration des données environnementales et de mise à disposition d'un cadre commun permettant aux investisseurs d'analyser comment les sociétés se positionnent par rapport à leurs pairs. Pour les risques et la performance au niveau social, il existe actuellement de grandes différences entre les sociétés. En 2015, la Pensions and Lifetime Savings Association (PLSA) au UK a constaté que moins de la moitié des sociétés du FTSE 100 publiaient les données relatives à la rotation de leurs effectifs, moins de 25% publiaient des informations sur la formation et le développement des collaborateurs et seulement 10% fournissaient des données sur la composition de leur main d'œuvre. Même lorsque des données sont publiées, elles sont rarement comparables entre sociétés du même secteur, ce qui rend leur utilisation difficile dans les analyses des investisseurs.

Fin 2020, un représentant d'Ethos a été nommé dans le comité consultatif de cette initiative importante.

Démarches effectuées

En avril 2018, l'EEP International a rejoint le groupe d'investisseurs internationaux soutenant la WDI. Fin novembre 2018, Ethos a rencontré l'équipe de WDI pour discuter des derniers développements et communiquer ses observations. Fin décembre 2020, la WDI était soutenue par 51 investisseurs institutionnels avec des actifs sous gestion de plus de USD 5'000 milliards. Durant son année pilote (2017), la WDI a reçu des réponses de 34 très grandes sociétés sur les 76 contactées. En 2018, elles ont été 90 à répondre (sur 500 sociétés contactées). En 2019, 118 entreprises (sur les 750 contactées) ont répondu au questionnaire. Enfin, en 2020, 141 sociétés (sur les 750 contactées) ont participé à l'enquête. Ethos est responsable de l'engagement avec quatre sociétés par rapport à leur participation à la WDI.

Résultats

En 2020, 141 entreprises ont participé à l'enquête de la WDI, soit 20% de plus qu'en 2019. Fait encourageant, une grande partie des participants de 2019 ont rempli à nouveau le questionnaire de 2020, ce qui indique que les entreprises commencent à intégrer la WDI dans leur cycle de reporting annuel. Dans le cadre de cette initiative, Ethos a cherché à établir un dialogue direct avec Glencore, E.On, Volkswagen et Uber afin d'encourager ces sociétés à participer. Glencore, E.On et Volkswagen se sont montrés ouverts au dialogue. Finalement, Volkswagen a participé à l'enquête de la WDI et E.On et Glencore ont annoncé qu'ils le feraient en 2021. Malheureusement, aucun contact n'a pu être établi avec Uber malgré de nombreuses tentatives. La société semble peu ouverte au dialogue en dépit des nombreuses controverses qui touchent l'entreprise, notamment sur les questions sociales.

Les données soumises par les entreprises et les résultats de chaque entreprise participante seront mis à la disposition des investisseurs à partir de janvier 2021. Les investisseurs institutionnels concernés peuvent à leur tour utiliser ces informations pour leurs activités d'engagement.

S.5. Exclure des indices boursiers les sociétés actives dans l'armement controversé

Thème : Respect des droits humains

Principes UNGC :

- Principe 1 – Promotion et respect des droits de l'homme
- Principe 2 – Lutte contre les violations des droits de l'homme

SDG : SDG 16 – Paix, justice et institutions efficaces

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 10.09.2018
- Dernière action effectuée : 16.12.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisations principales :

- Pictet AM
- Swiss Sustainable Finance

Sociétés concernées :

- FTSE Russell
- Morningstar
- MSCI
- S&P Dow Jones Indices
- STOXX

Dans le cadre de cette initiative, coordonnée par Pictet Asset Management et Swiss Sustainable Finance (SSF), une lettre ouverte a été envoyée aux principaux fournisseurs d'indices leur demandant d'exclure des indices traditionnels les sociétés qui produisent de l'armement controversé. Sont notamment concernées par cette lettre les sociétés qui produisent des armes à sous-munitions, des mines antipersonnel, ainsi que des armes chimiques, biologiques et nucléaires. Ces armes, qui frappent sans discrimination, peuvent causer des dommages disproportionnés, notamment au sein de la population civile, et leur utilisation est interdite ou restreinte par les conventions internationales.

Le financement direct et/ou indirect de ces sociétés est désormais interdit dans un nombre croissant de pays. Ces sociétés continuent cependant de figurer dans les indices traditionnels que répliquent toujours plus d'investisseurs appliquant des stratégies d'investissement

indiciel. Les investisseurs se trouvent donc exposés aux risques de ces titres.

Démarches effectuées

En février 2019, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels suisses, coordonné par Pictet Asset Management et Swiss Sustainable Finance (SSF), ont signé une lettre ouverte aux principaux fournisseurs d'indices pour leur demander d'exclure des indices traditionnels les sociétés qui fournissent de l'armement controversé.

Fin 2020, 176 signataires suisses et internationaux comme ING aux Pays-Bas et Church of England ont signé cette lettre. Ensemble, ces investisseurs institutionnels gèrent presque USD 10'000 milliards.

Résultats

Les développements au niveau de l'UE soutiennent les objectifs de l'initiative : la nouvelle proposition d'exigence de publication d'informations ESG pour les indices financiers (publiée en septembre 2019) exige que les indices indiquent l'exposition à des producteurs d'armes controversées. En outre, les critères proposés pour un label écologique européen pour les fonds comprennent un critère d'exclusion obligatoire des producteurs d'armes controversées. Jusqu'à présent, les fournisseurs d'indices se sont montrés ouverts au dialogue, mais, à fin 2020, ils n'avaient pas encore donné suite à la principale demande de l'initiative, à savoir exclure les fabricants d'armement controversé des indices traditionnels.

S.6. Enjeu environnementaux et sociaux dans les chaînes d'approvisionnement en terres rares

Thèmes :

- Impact environnemental
- Conditions de travail
- Respect des droits humains

Principes UNGC :

- Principe 2 – Lutte contre les violations des droits de l'homme
- Principe 4 – Abolition du travail forcé
- Principe 5 – Abolition du travail des enfants
- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux

SDG :

- SDG 8 – Travail décent et croissance économique
- SDG 12 – Consommation et production responsable
- SDG 13 – Lutte contre le changement climatique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 01.10.2019
- Dernière action effectuée : 04.12.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisation principale : Shareholders for Change (SfC)

Sociétés concernées :

- BMW
- Daimler
- Iberdrola
- Johnson Matthey
- Nordex
- Orsted
- Peugeot
- Renault
- Siemens Gamesa Renewable Energy
- Solvay
- Umicore
- Vestas

L'EEP International et le réseau d'investisseurs Shareholders for Change (SfC) ont envoyé des lettres à 12 sociétés actives dans les technologies à faible intensité carbone pour leur demander de garantir des pratiques environnementales et sociales appropriées dans leurs chaînes d'approvisionnement en terres rares. Les métaux issus de terres rares sont aujourd'hui des composants indispensables dans la production de nombreux biens utilisés dans la vie quotidienne tels que les ordinateurs et les téléphones portables. Mais ces métaux sont également essentiels pour de nombreuses technologies liées à la transition énergétique telles que la production de véhicules électriques, les énergies renouvelables, le stockage de l'énergie et l'efficacité énergétique. Cependant, selon les conditions qui prévalent lors de l'extraction minière, la production de métaux issus de terres rares n'est pas sans conséquences. Le recours au travail des enfants et au travail forcé sont courants sur les sites d'extraction de terres rares et souvent même les mesures de santé et de sécurité les plus élémentaires ne sont pas appliquées. Les conditions de travail dans les mines de cobalt de la République démocratique du Congo (RDC), le plus grand producteur de cobalt au monde, sont particulièrement préoccupantes. Selon les ONG Amnesty International et African Resources Watch, environ 15% de la production du pays sont assurés par des mineurs artisanaux. Ces derniers travaillent dans de petites mines à leur propre compte et ne sont pas officiellement employés par les grandes sociétés minières. Ils ne respectent généralement pas les normes de protection des travailleurs et emploient également un grand nombre d'enfants. Sur le plan environnemental, l'impact de l'extraction minière des terres rares peut être tout aussi négatif, car il est souvent associé à la déforestation, à la perte de biodiversité, à l'érosion de la couche de terres arables, à la pollution des eaux souterraines et au rejet accidentel de résidus toxiques. La Chine est le plus grand producteur de métaux issus de terres rares au monde et des études universitaires estiment que chaque tonne de métal produite en Chine est à la source d'environ 60'000 m³ de gaz polluant, 200 m³ d'eaux usées contenant de l'acide et 1 à 1.4 tonnes de déchets radioactifs.

Démarches effectuées

Afin d'assainir les chaînes d'approvisionnement en terres rares, la transparence et la responsabilité sont essentielles. Ainsi, le réseau d'investisseurs Shareholders for Change (SfC) a sélectionné 12 sociétés des secteurs de l'automobile, de la chimie et de l'énergie pour

engager le dialogue à ce sujet. SfC et un de ses membres (Meeschaert Asset Management) ont rédigé un rapport qui évalue la situation actuelle de chacune des 12 sociétés, cette analyse servant de référence pour les activités d'engagement. Au cours du premier semestre 2020, l'EEP International et SfC ont envoyé des lettres à ces 12 sociétés actives dans les technologies à faible intensité carbone, telles que les énergies renouvelables, le stockage de l'énergie et l'efficacité énergétique. Les lettres demandent aux sociétés de garantir des pratiques environnementales et sociales appropriées dans leurs chaînes d'approvisionnement en terres rares. Dans le cadre de cette initiative, Ethos est responsable de l'engagement avec le fabricant espagnol d'éoliennes SiemensGamesa Renewable Energy.

Résultats

Les lettres envoyées comprenaient des questions détaillées sur le processus d'audit des fournisseurs, les efforts de récupération et de recyclage des terres rares et les minéraux de conflit. Cet engagement a suscité un grand intérêt de la part des sociétés concernées et a permis des progrès rapides. L'engagement a ainsi déjà été terminé avec succès pour cinq sociétés alors qu'il sera poursuivi avec sept des sociétés concernées. Siemens Gamesa Renewable Energy, pour sa part, s'est montré ouvert au dialogue. Un échange de courriels animé a eu lieu qui a permis d'intégrer les commentaires de l'EEP International dans le reporting de Siemens Gamesa. Cependant, malgré cette discussion soutenue, Siemens Gamesa n'a pas encore répondu à certaines des questions d'Ethos concernant les audits des fournisseurs et le recyclage des métaux en question. Toutefois, la société a indiqué qu'elle répondrait aux questions encore ouvertes au début de l'année 2021.

S.7. Soutien des investisseurs au standard sur les droits humains établi par BankTrack

Thème : Respect des droits humains

Principes UNGC :

- Principe 1 – Promotion et respect des droits de l'homme
- Principe 2 – Lutte contre les violations des droits de l'homme

SDG : SDG 16 – Paix, justice et institutions efficaces

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 04.12.2019
- Dernière action effectuée : 17.12.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisations principales :

- BankTrack
- Investor Alliance for Human Rights (IAHR)

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

L'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par BankTrack et l'Investor Alliance for Human Rights (IAHR), ont envoyé une déclaration d'investisseurs à 50 banques, leur demandant de remédier aux lacunes en matière de droits humains identifiées dans le cadre du standard sur les droits humains établi par l'ONG BankTrack.

En donnant accès au capital et aux services financiers, les banques sont censées faciliter la croissance économique et contribuer à la prospérité à travers le monde. Cependant, elles sont parfois associées aux impacts négatifs causés par les entreprises qu'elles financent. Lorsque, par exemple, les communautés locales sont touchées par l'effondrement d'une mine, les banques qui ont fourni le capital à la société minière (par exemple, par le financement de projets) font aussi l'objet de critiques. Ainsi, la transparence et la responsabilité en matière de protection des droits humains sont très importantes pour le secteur financier, afin d'éviter des risques financiers et de réputation. Il est donc important que les investisseurs s'assurent que les

banques dans lesquelles ils investissent prennent leurs responsabilités en matière de protection des droits humains et mettent en place une structure de gouvernance et un système de gestion des droits humains appropriés.

L'étude de référence sur les droits humains, publiée en décembre 2019 par l'ONG BankTrack, a analysé la performance de 50 des plus grandes banques du monde dans ce domaine sur la base de 14 critères publiés. Le rapport constate que la grande majorité des banques évaluées présentent des lacunes importantes par rapport aux meilleures pratiques prescrites par les normes des Nations Unies (Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains).

Par conséquent, l'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par BankTrack et l'organisation « Investor Alliance for Human Rights » (IAHR), appellent les banques à :

- Etablir et publier une politique sur les droits humains qui précise également la structure de gouvernance en place pour surveiller et gérer les questions y relatives.
- Etablir et publier le nombre et le type de risques et d'impacts réels ou potentiels en matière de droits humains identifiés par la banque et ses parties prenantes externes.
- Etablir l'ordre de priorité des incidences les plus graves sur les droits humains et décrire les mesures prises pour prévenir et atténuer ces incidences.
- Reconnaître publiquement que les banques ont la responsabilité de respecter les droits humains, notamment en jouant un rôle dans la prise de mesures correctives et dans la mise en place de mécanismes efficaces de règlement des plaintes.

Les banques concernées travaillent avec de nombreuses entreprises de divers secteurs d'activité. Ainsi, l'amélioration des politiques et des pratiques de ces banques en matière de droits humains transforme positivement non seulement la situation des personnes directement touchées par le financement des banques, mais aussi des chaînes de valeur et des segments entiers de l'économie.

Démarches effectuées

La déclaration d'investisseurs a été signée par un groupe de 80 investisseurs avec plus de USD 200 milliards d'actifs sous gestion. En mars 2020, ce groupe a envoyé la déclaration aux 50 plus grandes banques mondiales avec les demandes mentionnées ci-dessus. En décembre 2020, Ethos a organisé une conférence téléphonique avec BankTrack pour discuter des progrès réalisés par les banques concernées.

Résultats

Comme le dernier standard de BankTrack a été réalisé en 2019 et que le prochain est prévu pour 2022, il est encore trop tôt pour se prononcer sur des améliorations concrètes. Toutefois, les évolutions suivantes peuvent être signalées : En général, le secteur bancaire manque encore de transparence en ce qui concerne la protection des droits humains. Les banques invoquent souvent la confidentialité pour ne pas renforcer la transparence. Cependant, certaines banques donnent le bon exemple, comme la banque néerlandaise ABN Amro. Elle met actuellement en place un mécanisme de plaintes afin que les communautés qui estiment avoir été désavantagées par les projets d'infrastructures financés par la banque puissent faire entendre leur voix. Ainsi, elle répond à l'exigence de respecter les droits humains dans toutes ses opérations. La banque ANZ en Australie a, de son côté, même été condamnée pour le financement d'un projet au Cambodge qui aurait impliqué l'accaparement de terres. Le point de contact national (PCN) de l'OCDE en Australie a conclu que la banque n'a pas respecté sa propre politique en matière de droits humains. Cette affaire a créé un précédent car c'est la première fois qu'une banque privée a dû verser des indemnités à des victimes. En 2020, la banque ANZ s'est engagée à revoir et à renforcer sa politique et ses processus en matière de droits humains, en mettant en place, entre autres, un mécanisme de plaintes pour les communautés locales. Ce processus de révision chez ANZ est soutenu par un groupe de travail externe comprenant des représentants de la société civile. Il faut désormais attendre le prochain standard de BankTrack pour savoir si davantage de banques auront évolué dans la direction souhaitée.

S.8. Amélioration des résultats du Corporate Human Rights Benchmark (CHRB)

Thème : Respect des droits humains

Principes UNGC :

- Principe 1 – Promotion et respect des droits de l'homme
- Principe 2 – Lutte contre les violations des droits de l'homme

SDG : SDG 16 – Paix, justice et institutions efficaces

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 20.01.2020
- Dernière action effectuée : 23.11.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisations principales :

- Investor Alliance for Human Rights (IAHR)
- World Benchmarking Alliance (WBA)

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

L'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par l'Investor Alliance for Human Rights (IAHR), ont envoyé des lettres à 95 sociétés leur demandant d'améliorer leurs performances en matière de droits humains évaluées comme insuffisantes par le Corporate Human Rights Benchmark (CHRB).

Le CHRB a été lancé en 2016. Ce standard est le fruit d'une collaboration entre des investisseurs et des organisations de la société civile dans le but de créer le premier standard public d'évaluation des performances des entreprises en matière de droits humains. Dans un premier temps, les 100 plus grandes sociétés cotées en bourse des secteurs à haut risque (produits agricoles, habillement et mines) ont été évaluées. Par la suite, le standard a été élargi pour inclure les secteurs des technologies de l'information et des communications et de l'automobile. Actuellement, le standard couvre 230 sociétés dans ces cinq secteurs. Basée sur les normes internationales et sectorielles relatives aux droits humains et à la conduite responsable des entreprises, la méthodologie du CHRB se concentre sur les

politiques, les processus et les pratiques des sociétés ainsi que sur la manière dont elles répondent aux allégations graves.

Démarches effectuées

En mars 2020, l'EEP International a participé pour la première fois à l'initiative, en signant la déclaration d'investisseurs y relative. Celle-ci fait référence au standard et exige des entreprises qu'elles démontrent qu'elles respectent les droits humains dans l'ensemble de leurs activités et tout au long de leurs chaînes de valeur. Elles devraient principalement prendre les mesures suivantes :

- Identifier et évaluer les incidences négatives de leurs activités sur les droits humains
- Etablir l'ordre de priorités des incidences négatives les plus graves sur les droits humains
- Lister les incidences négatives les plus graves sur les droits humains causées par la société
- Prendre des mesures pour prévenir, minimiser et éliminer les incidences négatives sur les droits humains
- Elaborer une approche pour contrôler et évaluer l'efficacité des mesures prises

En plus de la déclaration d'investisseurs, une lettre est également envoyée aux sociétés qui ont été identifiées comme « retardataires ». Il s'agit d'entreprises qui n'ont obtenu aucun point dans le standard.

Au total, 176 investisseurs institutionnels représentant USD 4'500 milliards d'actifs sous gestion ont signé la déclaration d'investisseurs et les lettres.

Résultats

La dernière version du standard, lancée en novembre 2020, dresse un bilan critique. Près de la moitié (46%) de toutes les sociétés évaluées en 2020 ont à nouveau obtenu zéro point. Cependant, des améliorations ont été apportées dans le domaine des engagements publics et des processus relatifs aux droits humains. Toutefois, une mise en œuvre suffisamment efficace, avec des effets positifs concrets sur le terrain, fait toujours défaut. Cela montre clairement que de nombreuses sociétés ne sont pas encore suffisamment sensibilisées à la question et que le sujet des droits humains reste important pour les investisseurs soucieux de la durabilité.

En examinant les 95 sociétés retardataires visées par la déclaration d'investisseurs et les lettres, 79 d'entre elles continuent à obtenir un score de 0, tandis que 13 ont progressé dans la dernière évaluation.

S.9. Amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur de la mode de luxe

Thème :

- Respect des droits humains
- Conditions de travail

Principes UNGC :

- Principe 1 – Promotion et respect des droits de l'homme
- Principe 2 – Lutte contre les violations des droits de l'homme

SDG :

- SDG 8 – Travail décent et croissance économique
- SDG 10 – Inégalités réduites

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 02.03.2020
- Dernière action effectuée : 07.12.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisations principales :

- Amundi
- MN Asset Management

Sociétés concernées :

- Burberry
- Kering
- LVMH

L'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par Amundi et MN Asset Management, ont publié une déclaration d'investisseurs appelant les sociétés du secteur de la mode de luxe à améliorer les pratiques et la transparence dans la gestion de leurs chaînes d'approvisionnement et à consentir des efforts au niveau du salaire, notamment d'un revenu minimum vital.

Le modèle d'affaires des entreprises du secteur de la mode de luxe diffère de celui de la « mode

rapide » car il se base beaucoup plus sur la valeur de la marque et la qualité des produits que sur leur prix. Toutefois, malgré des marges potentiellement plus élevées, le secteur de la mode de luxe est souvent en retard sur les meilleures pratiques de gestion des chaînes d'approvisionnement, comparé à l'ensemble de l'industrie textile. Ainsi, une meilleure transparence sur la manière dont les chaînes d'approvisionnement du secteur de la mode de luxe sont gérées et sur les plus importantes questions relatives aux droits humains et aux droits des travailleurs est une occasion de protéger et de renforcer la valeur des marques. La transparence est également essentielle pour le dialogue entre les marques de mode de luxe et leurs investisseurs, car elle permettra à ces derniers de mieux comprendre les principaux enjeux auxquels le secteur est confronté et d'identifier les meilleures pratiques pour l'industrie de la mode de luxe.

Les marques de mode de luxe ne sont pas non plus à l'abri de l'actuelle pression en faveur d'un revenu minimum vital dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie textile. L'adoption de ce revenu minimum vital devrait aider le secteur de la mode de luxe à prévenir des violations des droits humains, telles que, par exemple, les heures supplémentaires excessives, et à éviter les risques de réputation qui y sont associés. Mais la garantie d'un revenu minimum vital est également accompagnée d'avantages commerciaux substantiels pour les entreprises concernées, comme la réduction de l'absentéisme des travailleurs, la diminution de la rotation du personnel et l'amélioration de la productivité. En outre, le revenu minimum vital contribue également à attirer et à retenir les artisans qualifiés nécessaires à la fabrication de produits de mode de luxe et, partant, à éviter d'éventuelles futures pénuries de main-d'œuvre.

Par conséquent, la déclaration d'investisseurs appelle les sociétés mondiales de la mode de luxe à renforcer encore leurs efforts pour :

- Mettre en place une collaboration et une transparence sur les questions ESG, tant avec d'autres sociétés concernées qu'avec les investisseurs et les autres parties prenantes
- Identifier et éliminer les principaux problèmes en matière de droits humains dans leurs propres unités de production ainsi que dans leurs chaînes d'approvisionnement
- Considérer le revenu minimum vital comme l'une des principales questions

en matière des droits humains dans ce secteur

- Engager une véritable discussion sur les mesures qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas

Démarches effectuées

En été 2020, les investisseurs ayant lancé l'initiative, Amundi et MN Asset Management, ont publié une déclaration d'investisseurs qui a été cosignée par l'EEP International. La déclaration a également été envoyée aux grandes maisons de mode de luxe. Elle a été soutenue par plus de 90 investisseurs représentant des actifs sous gestion de près de USD 7'000 milliards.

Résultats

Ces lettres ont largement contribué à sensibiliser les sociétés à la nécessité d'un revenu minimum vital. Selon les initiateurs, aucun succès notable n'a pu être enregistré pour deux des sociétés concernées, à savoir Burberry et LVMH. Par contre, la société Kering ayant répondu à la déclaration et abordé la question d'un revenu minimum vital, elle a fait des progrès importants dans le système d'évaluation des initiateurs.

S.10. Lutter contre l'exploitation des travailleurs migrants dans les Émirats arabes unis (EAU)

Thème :

- Respect des droits humains
- Conditions de travail

Principes UNGC :

- Principe 1 – Promotion et respect des droits de l'homme
- Principe 2 – Lutte contre les violations des droits de l'homme
- Principe 4 – Abolition du travail forcé

SDG :

- SDG 8 – Travail décent et croissance économique
- SDG 10 – Inégalités réduites

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 28.07.2020
- Dernière action effectuée : 27.10.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisations principales : CCLA

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

Un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonné par CCLA qui gère les actifs de l'Église d'Angleterre, a envoyé des lettres aux sociétés ayant des activités ou des chaînes d'approvisionnement aux Émirats arabes unis (EAU), pour leur demander de veiller à ce que les travailleurs migrants soient traités équitablement.

La région du Golfe compte 11 millions de travailleurs migrants, soit 67% de la main-d'œuvre de la région. Au Qatar et aux Émirats arabes unis, ils représentent plus de 80% de la population totale. Ils travaillent par exemple comme agents de nettoyage, femmes de chambre, agents de sécurité, échafaudiers, ouvriers du bâtiment et du fret aérien. En été 2020, différents médias ont fait part de leurs préoccupations concernant le traitement de ces travailleurs migrants aux Émirats arabes unis. De nombreux travailleurs paient d'importants frais de recrutement pour obtenir du travail au Moyen-Orient. L'Organisation internationale du travail (OIT) considère le

paiement de frais de recrutement comme un indicateur important du travail forcé. Les travailleurs qui paient pour un emploi à l'étranger le font souvent en contractant des emprunts à taux d'intérêt élevé ou en vendant leurs biens. Cela peut les placer dans une situation de « servitude pour dettes ». Cette situation peut être exacerbée par d'autres facteurs de risques liés au travail forcé, tels que la confiscation des pièces d'identité et le logement obligatoire des travailleurs dans des conditions de vie exiguës avec une liberté de mouvement limitée.

La crise du Covid-19 a considérablement aggravé la situation des travailleurs migrants déjà vulnérables aux EAU, car depuis le début de 2020, un décret ministériel permet aux employeurs de résilier avec effet immédiat les rapports de travail ou de mettre les employés sans préavis en congé sans solde. Au vu de cette situation, les investisseurs doivent savoir si les sociétés de leur portefeuille sont associées à des entreprises qui ont recours à des travailleurs migrants, directement ou par l'intermédiaire de filiales, de franchises ou de fournisseurs. Les lettres demandent donc aux sociétés ciblées de donner des précisions sur les points suivants :

- Des entreprises de sous-traitance et/ou de travailleurs migrants ont-ils été ou sont-ils employés dans le cadre des activités de la société aux EAU ? Le cas échéant, quelles entreprises ont été utilisées et comment sont-elles rémunérées pour leurs services ?
- Quel processus de diligence raisonnable a été entrepris pour s'assurer que les entreprises de sous-traitance de main-d'œuvre opérant pour le compte de la société n'ont pas confisqué les passeports des travailleurs et ont empêché que les travailleurs ne se voient imposer des frais de recrutement ou d'autres coûts (par exemple par des agents ou des sous-agents dans les pays d'origine des travailleurs) ?
- Quels sont les résultats du processus de diligence raisonnable ? En particulier, a-t-il permis d'identifier le paiement de frais de recrutement (ou d'autres coûts y relatifs) et/ou la confiscation de passeports parmi les travailleurs actuels et/ou récents ?
- La société a-t-elle pris des mesures pour dédommager les travailleurs conformément aux directives de l'OIT ? Des mesures correctrices ont-elles été prises en cas d'irrégularités ou un mécanisme de plaintes permettant aux

travailleurs de signaler des irrégularités a-t-il été mis en place ?

Démarches effectuées

Pour cette initiative, l'organisation initiatrice CCLA a pu mobiliser 38 investisseurs, avec plus de USD 3'000 milliards d'actifs sous gestion. En août 2020, la déclaration d'investisseurs a été envoyée à 53 sociétés, également au nom de l'EEP International. Ces sociétés ont été sélectionnées parce qu'elles opèrent dans des secteurs présentant des risques élevés de travail forcé, à savoir l'industrie du pétrole et du gaz, la construction et l'hôtellerie.

Résultats

Fin 2020, 32 sociétés avaient répondu à la lettre. Étonnamment cependant, seules quatre de ces sociétés avaient mis au point des mécanismes au sein de leur chaîne d'approvisionnement pour identifier le travail forcé. Le dialogue avec les autres sociétés a donc notamment consisté à les encourager à mener des audits sociaux sur leurs sites de production aux EAU, en partenariat avec des organisations ayant une expérience avec les travailleurs migrants. 20 des sociétés ayant répondu ont fourni des informations sur la manière dont elles mettent en œuvre leur obligation de diligence raisonnable, 65% d'entre elles ayant non seulement procédé à une évaluation des risques, mais aussi à un processus de préqualification avant de conclure un contrat. En outre, 65% se sont engagés à former et à sensibiliser le personnel à ces questions. Le taux de réponse ainsi que les réponses montrent que les questions du travail forcé et de l'exploitation des travailleurs migrants font l'objet d'une attention croissante et que les sociétés prennent des mesures concrètes pour satisfaire à leurs obligations de diligence raisonnable.

S.11. Travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises européennes du secteur technologique

Thème :

- Respect des droits humains
- Conditions de travail

Principes UNGC :

- Principe 3 – Liberté d'association et droit de négociation collective
- Principe 4 – Abolition du travail forcé
- Principe 5 – Abolition du travail des enfants

SDG :

- SDG 8 – Travail décent et croissance économique
- SDG 10 – Inégalités réduites

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 18.08.2020
- Dernière action effectuée : 07.12.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisations principales : EEP International

Sociétés concernées :

- ASML
- Ericsson
- Hexagon
- Infineon Technologies
- Nokia
- NXP Semiconductors

Les chaînes d'approvisionnement dans le secteur technologique sont souvent très longues et complexes. Elles sont fréquemment localisées dans des pays représentant des risques élevés en termes de travail forcé, comme la Chine et la Malaisie, où les pièces électroniques sont assemblées pour être ensuite transformées sur des sites ailleurs. Au cours des dernières décennies, l'industrie électronique mondiale est devenue l'un des plus grands secteurs économiques du monde et génère des chiffres d'affaires plus élevés que tous les autres secteurs industriels. Cependant, la plupart des travailleurs ne profitent pas de la croissance rapide du secteur. Ils occupent des emplois précaires avec

des horaires excessivement longs, tout en étant mal rémunérés. Le cas de la société allemande Possehl Electronics, rendu public en 2019, illustre le problème du travail forcé moderne. Ainsi, les travailleurs migrants du Népal qui fabriquaient des puces en Malaisie n'étaient pratiquement pas payés parce qu'une grande partie de leurs salaires était retenue pour de nouveaux passeports et des visas de travail. Outre cette forme, le travail forcé désigne également les situations dans lesquelles des personnes sont contraintes de travailler par la violence ou l'intimidation, ou par des moyens plus subtils tels que des dettes manipulées ou des menaces de dénonciation aux autorités d'immigration. Le travail forcé est l'un des risques les plus pressants pour les droits humains dans les chaînes de valeur des sociétés. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), environ 25 millions de personnes travaillent dans des conditions de travail forcé. Le travail forcé représente un risque important pour les sociétés et leurs actionnaires en raison des aspects suivants :

Risques financiers et de réputation

Le fait d'être associé à des controverses portant sur le travail forcé peut nuire à la réputation d'une société et réduire considérablement la confiance des consommateurs, des partenaires commerciaux et des autres parties prenantes. En outre, le travail forcé peut entraîner des actions en justice qui peuvent se solder par des amendes, des versements d'indemnités aux victimes et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

Réglementations nationales et internationales

Plusieurs gouvernements ont commencé à élaborer des lois obligeant les sociétés à faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits humains et à rendre compte de leurs progrès dans la lutte contre les violations des droits humains (par exemple, le Royaume-Uni et la France). En outre, l'évolution du droit international non contraignant met de plus en plus en évidence le rôle que les sociétés sont censées jouer dans l'élimination du travail forcé (par exemple, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme). Ces développements encouragent l'adoption de normes nationales.

En août 2020, l'EEP International a lancé une nouvelle campagne d'engagement pour demander à six sociétés européennes du secteur technologique d'améliorer la gestion de leurs chaînes d'approvisionnement et de prévenir le travail forcé. La campagne est en outre soutenue

par Shareholders for Change. Au début de la campagne d'engagement, des lettres ont été envoyées aux six sociétés pour leur demander de mettre en place des politiques et des pratiques dans sept domaines :

- Engagement et gouvernance :
Mise en place d'un code de conduite pour les fournisseurs qui oblige ces derniers à respecter les quatre normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (élimination du travail forcé, abolition du travail des enfants, interdiction de la discrimination et autorisation d'activités syndicales)
- Traçabilité et évaluation des risques :
Publication de la liste des fournisseurs du premier niveau
- Pratiques d'achat
Création d'incitations pour les fournisseurs afin de récompenser les bonnes pratiques en matière de travail
- Recrutement
Mise en place d'une politique d'embauche où ce n'est pas l'employé qui paie d'éventuels frais mais l'employeur
- Voix des travailleurs
Publication du fonctionnement du mécanisme de plaintes ouvert aux employés de la chaîne d'approvisionnement (nombre de plaintes déposées, traitées et résolues)
- Suivi
Visites d'audit inopinées dans le cadre de la surveillance des fournisseurs
- Remédiation
Résumé ou exemples concrets des mesures correctrices prises (par exemple, remboursement de frais, restitution de passeports)

Démarches effectuées

En été 2020, une analyse de l'état actuel des sociétés ciblées a été réalisée sur la base du standard KnowTheChain concernant le secteur des technologies de l'information et de la communication (voir chapitre 4.2.S.1) et les lacunes à combler ont été identifiées. Sur cette base, une lettre d'introduction a été adressée aux présidents des conseils d'administration des sociétés concernées en septembre 2020. Ces lettres ont également été signées par les membres du réseau Shareholders for Change (SfC). La sélection des sociétés s'est faite sur la base de leur capitalisation boursière et des

données disponibles du standard KnowTheChain concernant le secteur des TIC.

Résultats par société

ASML

En réponse à la lettre d'introduction et un courriel de rappel, ASML a envoyé un courriel détaillé sur chacun des points soulevés. Une première conférence téléphonique a eu lieu en novembre 2020. ASML a indiqué disposer de données et d'informations dans de nombreux domaines, mais ne les avoir pas encore rendues publiques, tout en y travaillant. Dans le prochain rapport sont notamment attendues des informations supplémentaires sur le mécanisme de plaintes et les mesures correctrices.

ASML a franchi la 3^{ème} étape du système de mesure des progrès de l'engagement d'Ethos.

Ericsson

A la suite de l'envoi de la lettre d'introduction et de deux courriels de rappel, Ericsson a répondu de manière détaillée. La société est ouverte à un échange téléphonique, mais préfère le faire après la publication du rapport annuel 2020 au premier trimestre 2021.

Ericsson a franchi la 2^{ème} étape du système de mesure des progrès de l'engagement d'Ethos.

Hexagon

Malgré l'envoi de la lettre d'introduction et de trois courriels de rappel, aucun contact direct n'a pu être établi avec Hexagon jusqu'à fin 2020.

Selon le système de mesure de l'avancement des engagements d'Ethos, Hexagon reste ainsi à la 1^{ère} étape.

Infineon Technologies

Après le premier rappel, Infineon Technologies a retourné un courriel contenant une réponse écrite détaillée. Une première conférence téléphonique a eu lieu en décembre 2020. Les responsables de la société s'efforcent d'améliorer leur transparence et ont indiqué qu'ils aborderont plusieurs des demandes dans leur prochain rapport annuel.

Selon le système de mesure de l'avancement des engagements d'Ethos, Infineon Technologies a atteint la 3^{ème} étape.

Nokia

Nokia a répondu rapidement à la lettre et une première conférence téléphonique a déjà été organisée en octobre 2020. La société est très ouverte aux propositions des investisseurs et fait des efforts supplémentaires pour publier des informations sur plusieurs des questions soulevées.

Selon le système de mesure de l'avancement des engagements d'Ethos, Nokia a atteint la 3^{ème} étape.

NXP Semiconductors

A la suite d'un courriel de rappel, une première conférence téléphonique a eu lieu en octobre 2020. NXP Semiconductors a présenté son point de vue et a indiqué son intention de publier davantage d'informations, notamment sur les fournisseurs et le système d'incitation qui leur est destiné.

NXP Semiconductors a franchi la 3^{ème} étape du système de mesure des progrès de l'engagement d'Ethos.

S.12. Action des investisseurs pour aider les marins bloqués

Thème :

- Respect des droits humains
- Conditions de travail
- Santé & Sécurité

Principes UNGC :

- Principe 1 – Promotion et respect des droits de l'homme
- Principe 4 – Abolition du travail forcé

SDG : SDG 8 – Travail décent et croissance économique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 01.12.2020
- Dernière action effectuée : 21.12.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisations principales : Fidelity International

L'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par Fidelity International, ont publié une déclaration d'investisseurs adressée au Secrétaire général des Nations Unies demandant que les marins soient reconnus comme « travailleurs clés » et que des mesures soient prises permettant de relever les équipages en toute sécurité, de rapatrier leurs membres et de respecter le temps maximum légal passé à bord.

La pandémie de Covid-19 a entraîné des sévères restrictions aux déplacements et aux voyages pour tout le monde. Un groupe professionnel particulièrement touché, les marins, est devenu le centre d'intérêt des médias au cours de l'été 2020. Plus de 400'000 d'entre eux sont bloqués sur des navires marchands depuis des mois, dans l'impossibilité de débarquer pour rejoindre leur famille en raison des restrictions nationales strictes aux déplacements. Le travail des marins est extrêmement exigeant tant physiquement que mentalement. Ils travaillent souvent en équipes de 12 heures, sept jours sur sept sans interruption. Dans des circonstances normales, ils sont à bord pendant six mois en moyenne, le maximum légal absolu étant de onze mois. Les changements d'équipage étant actuellement difficiles, ce maximum a été dépassé pour de nombreux marins. D'autre part, 400'000 marins supplémentaires attendent à terre de pouvoir monter à bord afin d'avoir à nouveau un revenu régulier. Outre le fait qu'il s'agit d'une sorte de travail forcé et que les marins sont épuisés, la situation présente également des risques considérables pour une navigation en toute sécurité, en raison de la possibilité d'accidents à bord, dus, par exemple, à l'épuisement du personnel.

Démarches effectuées

En décembre 2020, 85 investisseurs avec plus de USD 2'000 milliards d'actifs sous gestion ont envoyé la déclaration d'investisseurs au Secrétaire général des Nations Unies. La déclaration demande au Secrétaire général de coordonner l'action des différents États membres afin de faire face à la crise humanitaire en cours en mer. Plus précisément, la déclaration exige que les marins soient classés comme « travailleurs clé », que des couloirs de santé sécurisés et des procédures efficaces permettant la relève des équipages soient établis et que ce groupe professionnel ait rapidement accès aux vaccinations contre le Covid-19. Une autre demande porte sur le strict respect de la durée maximale de séjour à bord, à savoir onze mois.

Résultats

La déclaration d'investisseurs a été envoyée au Secrétaire général des Nations Unies peu avant Noël 2020. Par conséquent, aucun autre résultat n'est disponible à ce stade.

S.13. Groupe d'engagement des investisseurs - Région autonome ouïghoure du Xinjiang

Thème :

- Respect des droits humains
- Conditions de travail

Principes UNGC :

- Principe 1 – Promotion et respect des droits de l'homme
- Principe 2 – Lutte contre les violations des droits de l'homme
- Principe 3 – Liberté d'association et droit de négociation collective
- Principe 4 – Abolition du travail forcé

SDG : SDG 8 – Travail décent et croissance économique

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 07.12.2020
- Dernière action effectuée : prévue pour Q1 2021
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisations principales :

- Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR)
- Rathbones Investment Management

Sociétés concernées :

La liste complète des sociétés figure sur la plateforme clients d'Ethos.

Les rapports de diverses agences de presse, d'instituts de recherche et d'anciens internés font état de travail forcé généralisé, de violations flagrantes des droits humains et de recours à la surveillance de masse dans la province du Xinjiang. Cette province est principalement habitée par la minorité ethnique ouïghoure. Le gouvernement chinois a facilité le transfert massif des Ouïghours de la région du Xinjiang vers des usines à travers le pays. En conséquence, on estime que 1,8 million d'Ouïghours sont

actuellement dans des camps de rééducation et des usines à travers la Chine. Dans des conditions qui suggèrent fortement le travail forcé, les Ouïghours travaillent dans des usines qui font partie des chaînes d'approvisionnement de nombreuses marques de renommée mondiale dans les secteurs de la technologie, de l'habillement et de l'automobile.

Le rapport « Uyghurs for Sale » de l'Australian Strategic Policy Institute (ASPI) cite des sociétés bien connues qui comptent de telles usines dans leur chaîne d'approvisionnement. La situation sur le terrain étant très tendue en raison de la pression internationale croissante, les tiers indépendants ne sont pas autorisés à entrer dans les usines et à les auditer. Le cas échéant, les audits ne contiennent pas d'informations objectives sur la situation sur le terrain.

Démarches effectuées

En décembre 2020, l'EEP International a décidé de rejoindre un groupe d'investisseurs internationaux se penchant sur la question de la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Dans le cadre de cette initiative, plus de 40 lettres seront envoyées aux sociétés exposées aux risques de travail forcé dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang en Chine afin de leur demander d'examiner ces risques. Le groupe d'investisseurs, coordonné par Rathbones Investment Management et l'ICCR, a trois exigences principales devant permettre aux sociétés concernées de lutter efficacement contre les violations des droits humains dans leurs chaînes d'approvisionnement :

- Réaliser une cartographie de leur chaîne d'approvisionnement, en Chine et ailleurs, afin d'identifier les relations commerciales directes et indirectes liées au Xinjiang.
- Démontrer les mesures prises dans le but de se désengager de toute relation commerciale avec les fournisseurs qui seraient liés au travail forcé (dans et depuis la province), en particulier ceux identifiés dans les rapports.
- Publier les efforts et les progrès réalisés, y compris sur la manière dont les entreprises travaillent avec les populations affectées afin que celles-ci puissent accéder à des réparations.

Dans le cadre de cette initiative, Ethos sera responsable du dialogue direct avec Marks & Spencer et Puma.

Résultats

Les lettres aux sociétés concernées seront envoyées au cours du premier trimestre 2021. Il n'est donc pas encore possible de rendre compte des résultats.

5.3 Gouvernement d'entreprise

G.1. Lettre aux gérants pour encourager le vote en assemblée générale

Thème : Droits des actionnaires

Principes UNGC :

- Principe 7 – Approche de précaution face aux défis environnementaux
- Principe 8 – Promotion de la responsabilité environnementale

SDG :

- SDG 13 – Lutte contre le changement climatique
- SDG 16 – Paix, justice et institutions efficaces

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 14.03.2018
- Dernière action effectuée : 28.02.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisation principale : EEP International

Les investisseurs institutionnels peuvent avoir un pouvoir important au travers de l'exercice de leurs droits de vote. Malheureusement, les investisseurs institutionnels et leurs gérants n'exercent pas toujours leurs droits de vote. Une analyse de la saison des assemblées générales 2020 aux Etats-Unis par l'ONG MajorityAction montre que BlackRock, Vanguard et Fidelity ont soutenu moins de 20 % chacun des résolutions d'actionnaires sur le changement climatique,

Démarches effectuées

Depuis 2018, Ethos encourage les membres de l'EEP International avant la saison des assemblées générales d'engager directement le dialogue avec leurs gérants pour demander comment ils exercent les droits de vote pour les actions comprises dans les portefeuilles gérés pour leur

compte. Ethos a préparé un modèle de lettre que les membres de l'EEP International ont pu envoyer directement à leurs gérants pour leur demander de soutenir un certain nombre de résolutions d'actionnaires aux assemblées générales de sociétés américaines actives dans les secteurs très intenses en carbone. Il s'agit notamment de résolutions demandant aux sociétés de présenter un plan financier pour un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2° ou de fixer des objectifs ambitieux de réduction de GES. De plus, la lettre demande également aux gérants davantage de précisions sur la manière dont les droits de vote sont exercés. Il s'agit en particulier de savoir si les votes sont systématiquement exercés et selon quelle politique de vote.

Résultats

Le but de cette initiative est de permettre aux membres qui le désire d'adresser un courrier à leurs gérants pour les inciter à soutenir les résolutions en faveur du climat. Etant donné que ces courriers ont été adressés par les membres de l'EEP International directement à leurs gérants respectifs, le contenu des échanges et les résultats de cette initiative ne sont pas publics. Cependant, selon une étude de l'ONG MajorityAction (Climate in the Boardroom 2020), la pression des investisseurs semble avoir un certain effet sur certaines sociétés. La division Asset Management de la banque JPMorgan, par exemple, soutient désormais régulièrement les résolutions, les appuyant dans plus de la moitié des cas en 2020. En 2019, en revanche, JPMorgan Asset Management n'avait encore soutenu aucune des résolutions proposées.

En Suisse, UBS a amélioré ses pratiques ces dernières années. En particulier, selon une étude de ShareAction (Voting Matters Report 2020), UBS a soutenu en 2020 91 % des résolutions d'actionnaires favorables au climat, alors que Crédit Suisse n'en a soutenu que 22 %.

De manière générale, la pression continue exercée par les investisseurs institutionnels sur leurs gérants en matière de vote les rend plus conscients de leurs responsabilités face à leurs clients.

G.2. Responsabilité fiscale des sociétés basées aux Etats-Unis

Thème : Responsabilité fiscale

Principes UNGC : Non applicable

SDG :

- SDG 8 – Travail décent et croissance économique
- SDG 10 – Inégalités réduites
- SDG 16 – Paix, justice et institutions efficaces

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 14.10.2019
- Dernière action effectuée : 16.11.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisation principale : EEP International

Sociétés concernées :

- Alphabet
- Amazon
- Apple
- Facebook
- McDonald's
- Starbucks

L'accomplissement des diverses tâches des États exige que tous les contribuables, personnes physiques et morales, paient leur juste part d'impôts. Les recettes fiscales perçues sont nécessaires pour financer les services publics, que ce soit dans les domaines de la santé, de l'éducation, des retraites, des infrastructures ou de la défense. L'optimisation fiscale n'est pas nécessairement illégale et rien n'empêche une société de chercher des moyens de réduire sa charge fiscale, que ce soit dans le but d'économiser de l'argent, de développer son activité ou de verser un dividende aux actionnaires. Cependant, certaines méthodes sont largement remises en question à l'échelle internationale, au point de devenir injustifiables. Ces pratiques consistent souvent à minimiser le montant des taxes payées en appliquant des prix de transfert pour les transactions intra-groupe inférieurs au prix du marché ou en créant des structures artificielles dans des juridictions à faible fiscalité où les sociétés n'ont aucune activité économique significative. C'est ce qu'on appelle l'optimisation fiscale agressive et les investisseurs

institutionnels sont de plus en plus sensibles aux stratégies fiscales des sociétés dans lesquelles ils investissent. Certaines pratiques constituent des risques à long terme pour les entreprises et leurs actionnaires, en particulier les suivants :

Risques de réputation

Comme plusieurs cas l'ont montré ces dernières années, en cas d'optimisation fiscale agressive, les entreprises concernées sont avant tout exposées à des atteintes à leur réputation. À l'ère des médias sociaux et de l'information en temps réel, la réputation d'une entreprise a une valeur importante, estimée par certains experts jusqu'à un quart de la valeur totale de l'entreprise.

Risques financiers

Les entreprises multinationales qui ne respectent pas les règles fiscales des pays dans lesquels elles opèrent s'exposent également à des litiges et à des sanctions financières par les autorités compétentes. Les entreprises risquent de devoir payer d'importants arriérés d'impôts et d'être condamnées à des amendes. Ces coûts se reflètent en fin de compte dans le rendement financier des entreprises.

Le fait de payer un montant équitable d'impôts ne devrait plus être considéré comme un désavantage concurrentiel. Au contraire, les entreprises qui paient leur juste montant d'impôts se comportent de manière socialement responsable et établissent un climat de confiance entre les employés, les clients, les organismes de réglementation et les investisseurs. Ainsi, Ethos et les membres de l'EEP International estiment qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration des sociétés cotées d'établir une politique fiscale responsable garantissant que la société paie ses impôts dans les juridictions où elle mène ses activités et réalise ses bénéfices. À cette fin, une campagne d'engagement est lancée pour inciter un certain nombre d'entreprises américaines des secteurs technologique et de la restauration à adopter des pratiques fiscales responsables. Afin de concrétiser le concept de pratiques fiscales responsables, cinq attentes concrètes ont été définies :

- La responsabilité de la stratégie fiscale est du ressort du conseil d'administration
- Les principes de la responsabilité fiscale sont intégrés dans une politique spécifique accessible au public
- La société paie ses impôts là où la valeur économique est générée

- Les opérations intra-groupe sont réalisées aux conditions du marché
- La société publie le montant des impôts versés, pays par pays

Démarches effectuées

En novembre 2019, au début de la campagne d'engagement, une lettre d'introduction a été adressée aux présidents des conseils d'administration des sociétés ciblées ; ces lettres ont été signées par les membres de l'EEP International et les membres du réseau Shareholders for Change (SfC). Les six sociétés ont été sélectionnées sur la base d'une analyse des médias qui les associent à des informations négatives sur le thème de la fiscalité. Au cours de l'année 2020, Ethos a également eu des entretiens téléphoniques avec les personnes responsables pour les questions d'impôts du fonds souverain norvégien (NBIM), des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et du réseau B Team. L'objectif était d'échanger les points de vue sur les stratégies d'engagement et les actions communes possibles.

Résultats par société

Alphabet

En plus de la lettre adressée à Alphabet, un certain nombre de courriels de suivi ont dû être envoyés avant de pouvoir engager un dialogue avec la société. En mars 2020, Alphabet a finalement accusé réception de la lettre et a indiqué qu'elle avait été transmise au conseil d'administration. En août 2020, Ethos a de nouveau pris contact avec la société afin de connaître la position du conseil d'administration concernant les attentes des investisseurs en matière de pratiques fiscales responsables.

Selon le système de mesure de l'avancement des engagements d'Ethos, Alphabet a atteint la 2^{ème} étape.

Amazon

En plus de la lettre adressée au président d'Amazon, plusieurs courriels de suivi ont dû être envoyés afin de pouvoir entamer un dialogue avec la société. En septembre 2020, Amazon a finalement accusé réception de la lettre et en octobre 2020, une conférence téléphonique a eu lieu pour exposer les attentes d'Ethos et discuter du point de vue d'Amazon à cet égard. Ce faisant, Amazon s'est montré ouvert à un examen approfondi de la demande d'Ethos. En novembre

2020, à l'invitation d'Ethos, Amazon a participé à un événement en ligne organisé par le réseau B Team sur le thème de la transparence fiscale.

Amazon a atteint la 3^{ème} étape du système de mesure des progrès de l'engagement d'Ethos.

Apple

En plus de la lettre adressée à Apple, il a été nécessaire d'envoyer un certain nombre de courriels de suivi pour pouvoir engager le dialogue avec la société. En mai 2020, Apple a finalement accusé réception de la lettre et a indiqué qu'elle avait été transmise au conseil d'administration. Suite aux interrogations d'Ethos, la société a indiqué que le conseil d'administration ne se prononcerait, pour le moment, pas spécifiquement sur les attentes d'Ethos.

Selon le système de mesure de l'avancement des engagements d'Ethos, Apple a atteint la 2^{ème} étape.

Facebook

En plus de la lettre adressée au président de Facebook, plusieurs courriels de suivi ont dû être envoyés pour pouvoir engager un dialogue avec la société. En juin 2020, Facebook a finalement accusé réception de la lettre et a indiqué qu'elle avait été transmise au CEO. Facebook a également expliqué ses politiques et positions concernant la responsabilité fiscale, mais n'était pas prêt à aborder en détail les demandes d'Ethos.

Facebook a franchi la 2^{ème} étape du système de mesure des progrès de l'engagement d'Ethos.

McDonald's

En plus de la lettre adressée au président de McDonalds, Ethos a dû effectuer un suivi très soutenu jusqu'à ce que la société réponde finalement en novembre 2020 et accuse réception de la lettre. McDonalds a répondu par une lettre formelle détaillant les politiques et les positions de la société en matière de responsabilité fiscale. A la fin de l'année, McDonalds n'avait pas encore répondu à un courriel de suivi d'Ethos demandant une explication plus détaillée de certains aspects.

Selon le système de mesure de l'avancement des engagements d'Ethos, McDonalds a atteint la 2^{ème} étape.

Starbucks

En plus de la lettre adressée au Starbucks, il a fallu plusieurs courriels de suivi pour pouvoir entamer un dialogue avec la société. En juin 2020, Starbucks a finalement accusé réception de la lettre et a expliqué ses politiques et ses positions concernant la responsabilité fiscale. En août 2020, Starbucks a répondu par courriel à une série de questions supplémentaires sur le thème de la responsabilité fiscale, notamment concernant la publication d'un document y relatif.

Starbucks a franchi la 2^{ème} étape du système de mesure des progrès de l'engagement d'Ethos.

G.3. Lettre à la SEC sur les changements proposés aux résolutions d'actionnaires et aux sociétés proxy voting

Thème : Droits des actionnaires

Principes UNGC : Non applicable

SDG : SDG 16 – Paix, justice et institutions efficaces

Calendrier de l'initiative :

- Lancement : 10.01.2020
- Dernière action effectuée : 25.09.2020
- Statut au 31.12.2020 : En cours

Organisation principale : Principles for Responsible Investment (PRI)

L'EEP International et un groupe d'investisseurs institutionnels, coordonnés par les Principes pour l'investissement responsable (PRI), ont adressé une lettre à la Securities and Exchange Commission (SEC), lui demandant de préserver les droits des actionnaires et de maintenir l'indépendance des recommandations de vote.

En novembre 2019, la Securities and Exchange Commission a proposé des modifications aux dispositions régissant les résolutions d'actionnaires (règle 14a-8), ainsi que davantage de réglementation concernant les conseillers en vote. Les modifications proposées à la règle 14a-8 augmenteraient considérablement les seuils de participation au capital requis pour le dépôt de résolutions d'actionnaire(s), en fixant par exemple l'exigence de détention continue d'actions de la société, pendant au moins un an, à USD 25'000

contre USD 2'000 actuellement. Le dépôt de résolutions deviendrait ainsi plus difficile. Les modifications proposées à la règle 14a-8 augmenteraient également de manière significative les seuils, en pourcentage des votes favorables, qu'une résolution doit atteindre pour pouvoir être déposée à nouveau, par exemple de 3% à 5% pour les résolutions votées une fois. Cela rendrait plus difficile le maintien des résolutions.

Les règles supplémentaires proposées pour l'offre de conseils en matière de vote imposeraient d'importantes nouvelles exigences aux conseillers en vote, comme l'obligation de communiquer les recommandations à la direction de la société avant que les actionnaires ne puissent les voir, et de donner aux sociétés le temps d'examiner et de commenter les conseils du prestataire.

Être un investisseur responsable consiste en partie à engager le dialogue et à voter pour s'assurer que les sociétés gèrent adéquatement les risques ESG. En rendant plus difficile le fait d'engager les entreprises par le dépôt de résolutions, ainsi que l'accès à des conseils indépendants et efficaces en matière de vote en assemblée générale, les règles proposées par la SEC introduiraient des obstacles majeurs à l'investissement responsable.

Démarches effectuées

En février 2020 une lettre a été envoyée à la SEC demandant de préserver le droit des actionnaires à faire entendre leur voix et l'indépendance des conseils de vote. La lettre a été signée par plus de 190 investisseurs institutionnels avec plus de USD 11'500 milliards d'actifs sous gestion.

Résultats

Les nouvelles règles ont été adoptées en septembre 2020 et limiteront sévèrement les droits des actionnaires aux États-Unis. Apparemment, la lettre a eu peu d'effet. Cependant, avec la nomination par le président Biden d'un nouveau directeur de la SEC, les discussions en vue de la suppression de ces règles devraient bientôt commencer.

Usage interne uniquement



Ethos

Place de Pont-Rouge 1
Case Postale 1051
1211 Genève 26
Suisse

T + 41 22 716 15 55
F + 41 22 716 15 56

Bureau de Zurich

Bellerivestrasse 3
8008 Zurich
Suisse

T + 41 44 421 41 11
F + 41 44 421 41 12

info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch